



Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

TOME 5

Evaluation Environnementale Stratégique

Sommaire

1. Introduction	4
2. Méthode de l'évaluation environnementale stratégique	5
2.1. Objectifs	5
2.2. Articulation entre la démarche d'évaluation environnementale stratégique et la démarche d'élaboration du PCAET.....	5
2.3. Le PCAET : une démarche concertée	6
2.3.1. Instance de pilotage du PCAET	6
2.3.2. Concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants	7
2.4. Les étapes de l'évaluation environnementale	8
2.4.1. L'analyse de l'état initial de l'environnement	8
2.4.2. Articulation des plans et programmes avec le PCAET	9
2.4.3. Justification des choix retenus pour établir la Stratégie Air Energie Climat Territoriale	9
2.4.4. Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement.....	10
2.4.5. Evaluation Natura 2000.....	10
2.4.6. Elaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale.....	11
3. Synthèse des enjeux environnementaux	12
4. Articulation du PCAET avec les autres Plans et Programmes.....	16
4.1. Prise en compte du SCoT.....	16
4.2. Prise en compte du SRCAE et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)	24
4.2.1. La Stratégie Nationale Bas-Carbone	24
> Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du PCAET de Liffre-Cormier Communauté ...	24
4.2.2. SRCAE de la Bretagne	25
4.3. Compatibilité avec le PPA.....	28
5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Air Energie Climat	28
7. Evaluation des incidences environnementales prévisibles du PCAET	32
7.1. Les impacts négatifs/points de vigilance sont ciblés à quelques thématiques.....	33
7.2. A l'inverse, toutes les actions ont des impacts positifs sur l'environnement, et particulièrement sur les thèmes qui concernent le PCAET	35
8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000	56
8.1. Les sites Natura 2000 du territoire de de Liffre-Cormier Communauté.....	56
8.2. Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000	56
8.2.1. Les actions soutenant la pérennité du site Natura 2000	57
8.2.2. Les actions nécessitant une certaine vigilance.....	57
9. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et si possible compenser » les conséquences dommageables du PCAET	58
10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET	60

1. INTRODUCTION

Après avoir présenté l'état initial de l'environnement, ce deuxième volet présente les objectifs, la méthodologie et les résultats de l'Evaluation Environnementale Stratégique.

Comme indiqué précédemment, l'Evaluation Environnementale Stratégique doit notamment permettre d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

La méthodologie utilisée s'appuie sur celle proposée par le CEREMA « Evaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial » de janvier 2017.

Le présent document va d'abord balayer la démarche de concertation menée lors de l'élaboration du PCAET, puis décrire son articulation avec les plans et programmes existants (Schéma de Cohérence Territoriale- SCoT-, Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires- SRADDET- et Stratégie Nationale Bas Carbone- SNBC-, Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie-SRCAE) avant de présenter la justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Air Energie Climat.

Ensuite, la synthèse des incidences environnementales prévisibles permettra de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs des actions et thématiques retenues afin de proposer des mesures pour « éviter, réduire, et si besoin compenser » les éventuelles conséquences dommageables du PCAET.

L'évaluation du scénario choisi et du programme d'actions aura permis d'inclure des ajustements et modifications à la marge ne remettant pas en cause la portée du projet de PCAET.

Le plan d'actions du PCAET ne présente pas de projet localisé pouvant impacter de manière significative la conservation des sites Natura 2000. Il va même dans le bon sens dans la mise en œuvre de certaines actions par des impacts directs ou indirects positifs pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêts communautaires.

Par ailleurs, la déclinaison opérationnelle des actions du PCAET impliquera chaque porteur de projets au niveau des procédures règlementaires applicables. Dans le cas de projet nécessitant l'engagement de dossiers règlementaires (ex : usine de méthanisation), ceux-ci seront nécessairement réalisés (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, réglementation ICPE). Il sera ainsi démontré de manière plus fine, à l'échelle du projet, l'absence d'impacts.

Des mesures d'ajustements et des propositions ont pu être proposées après avoir établi les points négatifs et positifs des actions et des thématiques environnementales. Elles restent tout de même à la marge du projet de PCAET et attirent la vigilance sur quelques points, parfois difficilement maîtrisables à l'échelle seule de la collectivité. Les principaux points de vigilance concernent l'utilisation de matières premières ou la production d'énergie (utilisation de matières premières nécessaires aux travaux d'aménagement des mobilités alternatives à la voiture individuelle ; production électrique essentiellement basée sur le nucléaire en France actuellement et fabrication des batteries électriques à partir de lithium-ion, en lien avec le développement de la mobilité électrique sur le territoire).

Autre point de vigilance pouvant être souligné : une attention à porter sur l'impact potentiel des installations de valorisation des déchets ou des installations d'ENR à partir du bois énergie sur la qualité de l'air. Il s'agit plus, ici, d'anticiper les impacts par des systèmes de filtration des particules sur les nouvelles installations, ou le remplacement de systèmes obsolètes.

2. METHODE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

2.1. Objectifs

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET. Ces éléments sont définis à travers l'Etat Initial de l'Environnement
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Air Energie Climat du PCAET. L'évaluation environnementale est une démarche itérative nécessitant des temps d'échanges.
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques. Les résultats de l'évaluation environnementale servent d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux mais également des partenaires et du grand public.
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET. Il s'agit de définir les modalités de suivi du PCAET à travers un tableau de bord de suivi des indicateurs.

2.2. Articulation entre la démarche d'évaluation environnementale stratégique et la démarche d'élaboration du PCAET

L'Evaluation Environnementale devient « stratégique » lorsqu'elle est envisagée comme une aide à la décision proposée tout au long de la démarche et permettant alors d'intégrer les préoccupations liées aux enjeux écologiques nationaux et communautaires de la stratégie Climat-Air-Energie (PCAET).

L'Evaluation Environnementale Stratégique est à engager dès le démarrage de la démarche d'élaboration du PCAET pour permettre d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PCAET et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux.

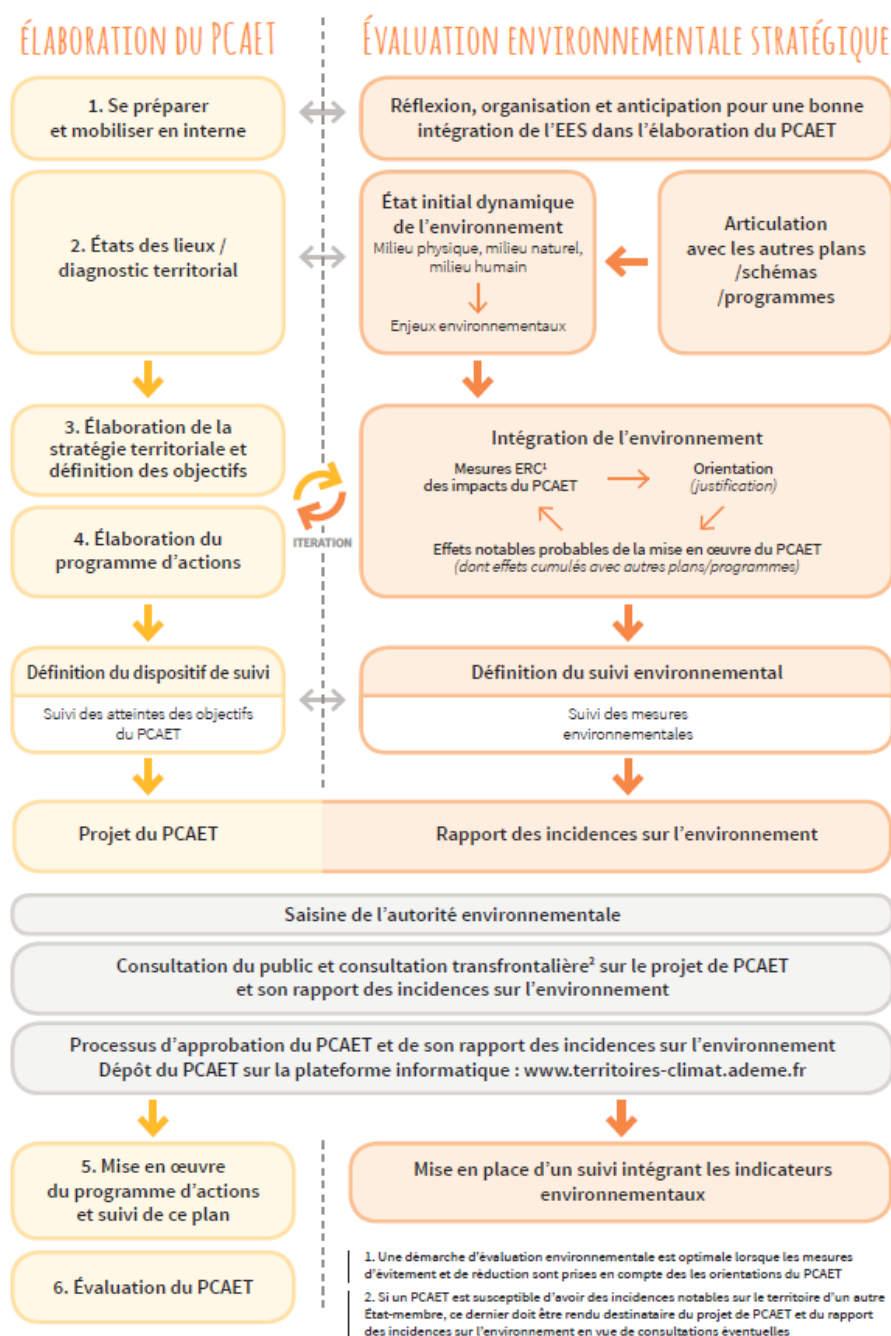
Dès le démarrage du PCAET, la démarche de l'Evaluation Environnementale Stratégique est intervenue en parallèle de la construction du PCAET.

L'EES se décline par :

- l'Etat initial de l'environnement : il a d'abord été construit sur la base des documents de planification existants sur le territoire (Etats Initiaux de l'Environnement des PLUs notamment), puis complété grâce à l'intégration de thématiques transversales (aménagement et activités humaines, santé). L'EIE a ensuite été croisé avec le diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux prioritaires identifiés ; nous avons également pris soin de rappeler les liens entre les thématiques environnementales et le diagnostic du PCAET (dans la limite de la disponibilité de l'information ou de la donnée) ;
- la formalisation des choix du PCAET, dans le cadre de la justification des choix opérés par les élus lors de la construction de la stratégie du PCAET. Les enjeux du diagnostic, les choix du scénario et des objectifs ainsi que les sensibilités environnementales ont ensuite été croisés.
- l'évaluation des incidences environnementales des choix opérés dans le PCAET. Il s'agit d'effectuer l'analyse de l'ensemble des actions du programme du PCAET, en identifiant les impacts positifs, négatifs, ou positif et négatif, soit :
 - Une analyse des effets notables du PCAET sur l'environnement (cumulation des effets et construction d'une grille d'analyse multicritères). Les actions présentant le plus d'impacts négatifs ont fait l'objet d'une attention plus particulière.
 - La définition, après évitement et réduction, de mesures compensatoires pour les incidences environnementales. Dans le cas du PCAET, la notion de compensation est jugée délicate. Les propositions sont plutôt de l'ordre de l'attention à porter, ou des propositions de compléments dans la rédaction des fiches actions du PCAET.
 - L'identification et l'évolution des incidences sur les sites Natura 2000, sachant qu'aucun projet n'a été identifié comme à proximité d'un site Natura 2000.

- La prévision des mesures de suivi via des indicateurs adaptés au PCAET.

Schéma de principe d'élaboration d'un PCAET depuis le 3 août 2016



Source – Ademe – PCAET COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, décembre 2016

2.3. Le PCAET : une démarche concertée

2.3.1. Instance de pilotage du PCAET

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration du PCAET, Liffré-Cormier Communauté a créé un comité technique et un comité de pilotage.

Le comité de pilotage est constitué des membres du Bureau communautaire (volonté d'associer tous les Vice-présidents), du Pays de Rennes, du Département d'Ille-et-Vilaine, de la DDTM, de la direction régionale Bretagne de l'ADEME et de la Région Bretagne.

Chaque COPIL était précédé d'un passage en Bureau communautaire, pour assurer la validation progressive de la démarche.

Entre avril 2018 et octobre 2019, ces instances de pilotage se sont réunies à plusieurs reprises pour débattre et décider des choix à opérer pour l'élaboration du PCAET : 4 séances du Comité technique, 3 séances du Comité de pilotage ainsi qu'un séminaire d'élus (Bureau communautaire) spécifique à la réflexion sur la stratégie, l'appropriation des enjeux et la définition des objectifs.

Les séances du Comité de Pilotage et les séances de travail avec les élus ont permis une appropriation des enjeux du PCAET. Dès la phase de diagnostic et de l'état initial de l'environnement, les élus se sont prêtés au jeu de la priorisation des enjeux, leur permettant ainsi de mettre en exergue la transversalité du PCAET avec les différentes politiques menées par Liffré-Cormier Communauté (Habitat, Déplacements, Développement économique...). L'ensemble de ces réflexions a également enrichi les travaux du projet de territoire, élaboré simultanément.

2.3.2. Concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants

Si la mise en œuvre du Plan Climat relève en partie des collectivités, la portée des actions dépendra largement de l'engagement des acteurs et habitants dans cette dynamique. C'est pourquoi Liffré-Cormier Communauté a décidé d'engager un processus de concertation avec les acteurs du territoire et les habitants, à plusieurs temps forts de la construction du PCAET.

Deux formats de temps de concertation ont été proposés :

- **Les Forum-acteurs** : ces temps de travail étaient dédiés aux acteurs socioprofessionnels et aux partenaires institutionnels du territoire : collectivité, institution, établissement public, association, entreprise, office public de l'habitat, organisme consulaire ou organisation professionnelle. Toute organisation concernée par les enjeux relatifs au climat, à l'air et l'énergie était invitée à participer à ce Forum.
 - **Mardi 25 septembre 2018** : rappel de la démarche PCAET, présentation du diagnostic, échanges sur les enjeux par groupes de travail thématiques
 - **Lundi 18 mars 2019** : Un point d'étape sur l'avancement du Plan Climat a été réalisé et la stratégie communautaire a été présentée. Les participants ont été invités à traduire en actions les orientations et objectifs stratégiques puis à réfléchir ensemble aux modalités de mise en œuvre et de suivi de ces actions.

Chaque Forum des acteurs a réuni environ 45 participants : élus, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, acteurs associatifs, agents des collectivités, membres du conseil de développement...

- **Les Labos participatifs et citoyens** : ces temps étaient ouverts à tous : habitants, citoyens, bénévoles associatifs, entrepreneurs, élus et membres du conseil de développement...
 - **Mardi 25 septembre 2018** : rappel de la démarche PCAET, présentation ludique du diagnostic, échanges sur les enjeux par groupes de travail thématiques
 - **Mercredi 27 mars 2019** : la deuxième édition a permis d'échanger sur les actions envisageables sur le territoire pour répondre aux enjeux de la transition climatique et énergétique. Des acteurs-témoins étaient présents pour partager leurs initiatives et enrichir les réflexions.

Les Labos participatifs et citoyens ont réuni environ 90 puis une soixantaine d'habitants et citoyens du territoire.



Via la diffusion des « cahiers d'acteurs », Liffré-Cormier Communauté a proposé aux acteurs du territoire de formaliser un engagement en présentant une action déjà menée ou en projet, qui pourrait s'inscrire dans le futur Plan Climat. Tous les collectifs ont été invités à valoriser leurs initiatives et leurs idées en matière de transition climatique et énergétique : les associations, les organismes consulaires, les partenaires institutionnels, les collectivités, les instances représentatives ou de concertation, mais aussi des entreprises, des agriculteurs, des citoyens....

Sept contributions sont parvenues à la Communauté de communes :

- **Le SMICTOM des Forêts** : carburation GNV des véhicules de collecte
- **La Bouëxière Environnement** : la contribution prend la forme d'une liste de préconisations (10 actions phares pour chacune des thématiques proposées au labo participatif de septembre 2018). L'association sera recontactée afin d'être invitée à exprimer sa propre contribution au **Plan Climat**.
- **La Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne** : la contribution prend plutôt la forme de préconisations et présente la stratégie de la CRAB en matière de transition énergétique et climatique.
- **Le SDE 35** : le syndicat propose huit actions concrètes envisageables sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté (éclairage public, service public d'installations de recharge pour véhicules électriques, réseau de stations de distribution Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), projet éolien public et citoyen, centrales photovoltaïques sur toitures publiques, ombrières photovoltaïques sur parking, achats d'énergies renouvelables)
- **CCAS de Liffré** : mission Energie (objectif : lutter contre la précarité énergétique des ménages)
- **GRDF** : transmission d'une proposition de convention en lieu et place de cahier d'acteurs, en lien avec la méthanisation, ou le développement du GNV et Bio GNV notamment.
- **L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes** : déclinaison de l'offre d'accompagnement de l'ALEC, mobilisable sur le territoire.

2.4. Les étapes de l'évaluation environnementale

2.4.1. L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans la cadre de l'évaluation environnementale issue des propositions méthodologiques du CEREMA. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET.

- **Corrélation avec les données disponibles** : d'abord par l'analyse des documents de planification principaux (Etat Initial de l'Environnement des PLUs des communes, SCoT du Pays de Rennes, le Programme Local de l'Habitat, le Schéma Communautaire des Déplacements, la Stratégie Economique et Emploi), et la récolte de documents complémentaires sur les thématiques non traitées dans les PLUs, ou nécessitant des mises à jour (le Plan Régional Santé et Environnement de Bretagne, le baromètre de la Santé et de l'Environnement de Bretagne, les rapports annuels sur les services de gestion de déchets, de distribution de l'eau potable, assainissement...)
- **Analyse des thématiques environnementales proposées dans la méthodologie du CEREMA**, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données. A ce titre, l'état initial de l'environnement présente un tableau introductif, permettant notamment de soulever les thématiques non traitées ou seulement partiellement (lors de données indisponibles : autres nuisances, matériaux). Par ailleurs, certains thèmes initiaux ont été détaillés : par exemple, l'assainissement a été intégré dans le volet « eaux superficielles », les « déplacements » dans le volet de l'aménagement du territoire », et d'autres thèmes ont été regroupés (Habitats naturels et Faune/flore).
- De plus, l'Etat Initial de l'Environnement présente une **synthèse du diagnostic du PCAET** sur les consommations énergétiques, les émissions de Gaz à Effet de Serre, les concentrations de polluants, les productions d'énergies renouvelables. L'objectif étant de bien faire le lien entre les thématiques environnementales et le PCAET.

2.4.2. **Articulation des plans et programmes avec le PCAET**

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de Liffré-Cormier Communauté. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

- **Le PCAET a pour objectifs :**
 - de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (volet « atténuation ») ;
 - d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).
- **Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :**
 - le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
 - les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. La finalisation du SRADDET en Bretagne est prévue pour fin 2019.
- **Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :**
 - le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
 - le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

2.4.3. **Justification des choix retenus pour établir la Stratégie Air Energie Climat Territoriale**

Il s'agit d'une note de synthèse issue des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'Evaluation Environnementale Stratégique retrace également l'histoire de l'élaboration du PCAET, les

débats qui ont pu animer la rédaction des propositions. Il est également précisé le poids des incidences environnementales dans le choix des orientations parmi les différentes alternatives.

L'Évaluation Environnementale Stratégique fait le lien entre les enjeux environnementaux de l'État Initial de l'Environnement et les enjeux du PCAET, et analyse les scénarios du PCAET aux regards des enjeux environnementaux.

2.4.4. Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales est analysée pour chaque action de la Stratégie Air Energie Climat. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- **par l'élaboration d'une grille de suivi de l'Évaluation Environnementale Stratégique** : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions.
- **par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions** : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec les différentes thématiques environnementales. La synthèse du tableau d'analyse a permis de mettre en évidence les actions à plus fort impact environnemental potentiel (et donc celles nécessitant la définition de mesures « éviter, réduire, compenser »).

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune**. Pour chaque action du PCAET, la fiche précise le niveau de l'efficacité carbone (émissions initiales, économie de carbone, et émission post-émission, lorsque la quantification est possible). Les émissions initiales de CO₂ du poste émetteur sont également rappelées, permettant de formaliser le suivi des indicateurs « carbones ».

Les mesures proposées sont donc majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale. Il s'agit principalement d'ajustement sur la formulation des intitulés des actions pour mieux intégrer la dimension environnementale (ex : « Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) »), et d'encadrer la mise en œuvre des actions par des recommandations (par exemples : point de vigilance sur « la gestion durable des parcelles forestières dans le cadre de la structuration de la filière bois » ; dans le cadre des projets de méthanisation, « valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur »).

2.4.5. Évaluation Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire puis éventuellement par une évaluation plus approfondie.

Sont ainsi visées et analysées les incidences :

- vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET,

- de la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des 2 sites présents sur le territoire de LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

Les deux sites Natura 2000 présents sur Liffré-Cormier Communauté :

- Le "Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève" s'étend sur 1 730 hectares et concerne 5 communes.
- Le site Natura 2000 de la commune de Liffré correspond au secteur d'intérêt communautaire (SIC) Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, Forêt de Haute Sève.

2.4.6. Elaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale

Il s'agit de conceptualiser et mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté au territoire.

Le dispositif de suivi comprend :

- les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET,
- les indicateurs environnementaux issus du SCoT.

L'objectif étant de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat),
- les enjeux environnementaux de l'Etat Initial de l'Environnement,
- la disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents.

	Enjeux Climat Air Énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	- Réduire la facture énergétique / lutter contre la précarité énergétique / Améliorer la qualité de l'air - Secteurs prioritaires : > Bâtiments 46% des consommations (35% résidentiel / 11% Tertiaire) > Transport 38% des consommations	- Recherche de formes urbaines et architecturales efficientes en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant - Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et contraintes des ABF)
Émissions de GES	- Limitier le réchauffement / Améliorer la qualité de l'air - Secteurs prioritaires : > Agriculture 50% des émissions (94% non énergétique dont 85% liées à l'élevage) > Transport routier 26% des émissions > Résidentiel 12% (majoritairement lié au chauffage)	- Limitier les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels source de biodiversité - Améliorer l'intégration des enjeux « santé » dans les projets d'aménagement (qualité du cadre de vie, mobilités-transports, inégalité territoriale de santé) - Rapprocher les enjeux sanitaires et sociaux à la rénovation des logements - Potentielle réduction des nuisances sonores liées aux déplacements (moins de trafic routier)
Énergie renouvelable	- Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (dont l'énergie de récupération) - Créer de la valeur sur le territoire (activité économique) - Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne)	- Prendre en compte l'impact paysager potentiel des installations d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque notamment) - Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs) - Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets)
Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie	- Assurer la sécurité énergétique du territoire - Permettre le développement de la production locale d'énergie (injection dans les réseaux)	Tout réseau - Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages, et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux Réseaux d'eaux et d'assainissement - Rechercher la performance énergétique des réseaux d'alimentation en eau potable, et des réseaux d'assainissement (opportunité sur le territoire avec la prise de compétence) - Développer des systèmes de valorisation énergétique et/ou organique (ex : système de cogénération sur la nouvelle Step de Liffre). - Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales, pour une meilleure qualité des eaux et une régulation des inondations
Séquestration	- Augmenter la séquestration par la limitation de l'artificialisation des sols. - Développer les forêts, boisements et linéaires bocagers et en améliorer la gestion - Valoriser les prairies permanentes et encourager aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration.	Associer la protection des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)

Développement des filières de matériaux Biosourcés (construction)	▪ Réduction des émissions de GES et augmentation de la séquestration. Création d'activités économiques	▪ Soutien des filières énergétiques et agro matériaux en lien avec la qualité de l'air intérieur des bâtiments
Qualité de l'air	▪ Améliorer la qualité de l'air extérieur par la réduction des polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs : transport routier, agriculture, ...) ▪ Sensibiliser les habitants / acteurs du territoire / usagers en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.	▪ Réduction de l'exposition des habitants aux produits chimiques qui pourraient être contenus dans les matériaux ▪ Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation) ▪ Développer une approche intégrant les composantes environnementales, sociales et sanitaires de la rénovation (priorité aux ménages en précarité, dont des populations sensibles aux pollutions)
Vulnérabilité	▪ Anticiper les effets du changement climatique sur les populations (dont les plus vulnérables), l'environnement du territoire et les activités économiques (dont l'impact économique des phénomènes climatiques extrêmes)	Eaux souterraines : ▪ Adapter la gestion de la ressource en eau au contexte du changement climatique (adaptation en période de sécheresse, et des usages associés) ▪ Reconquête de la qualité des masses d'eau Espaces naturels ▪ Prévention des incendies en période de sécheresse (notamment forêts de Rennes et de Liffre > risque majeur) ▪ Adaptation des filières forestières au changement climatique Espaces agricoles ▪ Amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides) ▪ Evolution vers des pratiques plus durables et réduction des intrants ▪ Maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau

Thèmes environnementaux prioritaires au regard des sensibilités du territoire :

1. **Aménagement et urbanisme** : prend en considération des sous-thèmes de la lutte contre l'étalement urbain et la densification ; les îlots de fraîcheur et de chaleur ; la mobilité et le rapprochement des lieux pour diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air ; la limitation de l'artificialisation des sols pour améliorer le potentiel de stockage du carbone. L'aspect de la mobilité prend également l'enjeu de réduction de la dépendance à la voiture individuelle.
2. **Préservation de la ressource en eau** : le territoire étant soumis à une sensibilité sur la qualité de ressource en eau, il s'agit d'un enjeu environnemental prioritaire sur le territoire. Au-delà de la qualité de l'eau potable distribuée et de la sensibilité aux nitrates de la masse d'eau de la Vilaine, et du Couesnon, s'ajoute un enjeu de partage de la ressource entre la préservation des milieux naturels et les différents usagers, notamment dans un contexte de changement climatique.
3. **Adaptation du territoire** : thème très transversal, l'enjeu regroupe la gestion des eaux pluviales et la prévention des risques d'inondation, mais aussi l'anticipation des risques liés au changement climatique. A cela s'ajoute un volet socio-économique, par l'adaptation du territoire vis-à-vis de la dépendance énergétique (et économique) des ménages, et

notamment des ménages en précarité, et l'anticipation des impacts sanitaires du changement climatique.

4. Préserver la santé des habitants de Liffré-Cormier Communauté : il s'agit, là encore, d'un thème transversal qui aborde des sensibilités bien spécifiques au territoire comme la qualité de l'eau potable (vulnérabilité de la Région Bretagne), et des enjeux plus globaux comme la lutte contre les pollutions atmosphériques et la qualité de l'air intérieur (les ménages fragiles et vulnérables les plus sensibles et souvent les plus impactés), ou encore la rénovation de l'habitat en lien avec les questions de salubrité, de qualité et confort de vie, de lutte contre les risques sanitaires, sociaux et environnementaux).
5. Biodiversité et milieux naturels : enfin, la biodiversité et les milieux naturels sont un atout pour la qualité de vie du territoire, ils présentent également des potentiels de valorisation énergétique et de puits de carbone ; l'enjeu est plutôt de viser un équilibre entre le dynamisme de développement du territoire, et la préservation des milieux naturels, la faune et la flore présente sur le territoire.

Les enjeux ont été soumis aux élus lors de Comités de Pilotage, afin de les prioriser. Au-delà de la priorisation, ce travail a permis une réelle appropriation des enjeux du PCAET.

Thèmes / Cibles	Priorités des élus	Enjeux prioritaires du PCAET
Bâtiments publics et Activités Eco	1	- Développement des emplois dans le domaine de la transition énergétique et climatique - Développement de l'économie circulaire et des circuits courts / soutien au commerce de proximité - Efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriel, bâtiments...) - Rénovation des bâtiments / formation des professionnels - Innovation et attractivité par le prisme de la transition énergétique et climatique - Accompagnement des acteurs économiques dans la transition (agriculteurs, industriels...)
Aménagement et déplacements	2	- Maintien de la qualité de vie sur le territoire - Prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans l'aménagement du territoire : lutte contre l'étalement urbain, îlots de fraîcheurs, eau, biodiversité... - Organiser le territoire de façon à favoriser les mobilités durables : rapprochement des lieux domicile-travail, intermodalité, nouveaux rapports à la voiture (mutualisation, autopartage...)
Habitat / Habitants	3	- L'encouragement / accompagnement des habitants à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de GES (aide à la décision, du projet jusqu'à la mise en œuvre) - Rénovation de l'habitat : Lutte contre la précarité énergétique, amélioration de la qualité de l'air, utilisation de matériaux bio sourcés...
ENR et sécurité énergétique	4	- La valorisation des potentiels locaux (Solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs - Développement es ENR, avec en priorité : Le développement de la filière bois énergie et construction ; L'injection d'électricité renouvelable ou de biogaz produits localement dans les réseaux
Consom'action	5	- Une alimentation et une consommation plus sobre en énergie et émissions de GES et la lutte contre le gaspillage alimentaire - La réduction des déchets à la source et leur valorisation matière et énergétique (auprès de l'ensemble des acteurs : habitants, collectivités, entreprises...) - La prise en compte des questions de santé publique (liens entre impacts environnementaux et santé) - La prise en compte des impacts environnementaux des activités financières émanant du territoire (impact des placements, ...)
Sensibilisation / Participation	6	- La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...) - La participation et le soutien aux initiatives citoyennes
Séquestration carbone et adaptation	7	Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers, en adaptation avec les évolutions climatiques - La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration - Lien avec l'aménagement du territoire : La limitation de l'artificialisation des sols et la préservation des milieux naturels, prise en compte des îlots de chaleur/fraicheur - Le développement de la trame Verte et Bleue

4. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Les PCAET font partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La logique appelle bien à la recherche de la cohérence entre les uns et les autres. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Comme indiqué dans la réglementation, le PCAET doit prendre en compte :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. La finalisation du SRADDET de Bretagne est prévue pour fin 2019.

Le PCAET doit également être compatible avec :

- le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

4.1. Prise en compte du SCoT

Le 29 mai 2015, les élus du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes ont approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé du Pays de Rennes en 2012. Par délibération du 6 février 2018, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes a prescrit la modification du SCoT, notamment afin d'étendre les orientations et objectifs du SCoT aux communes ayant rejoint le Pays de Rennes en 2017, à savoir les communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin du Cormier.

La présente analyse reprend le SCoT en vigueur de 2015, la modification n'étant pas encore finalisée, à la date de rédaction du présent document.

Les trois axes principaux du SCoT :

- 1. Un Pays « Ville archipel » : une organisation pertinente du territoire**
- 2. Un développement assumé soutenable et sobre**
- 3. Un Pays attractif et dynamique avec une capitale régionale, moteurs pour la Région Bretagne**

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, chaque fiche-action a été croisée avec les différents documents de planification (Projet de Territoire, Schéma communautaire des déplacements, Programme Local de l'Habitat et Stratégie de Développement Economique et Emploi). Le PCAET a donc été construit en réelle cohérence avec la planification urbaine, au plus proche des enjeux territoriaux. Il apporte une plus-value, en abordant l'ensemble des orientations du SCoT, et des autres documents de planification, sous le prisme Climat Air Energie.

Orientations Et Objectifs du SCOT

Objectifs ou FICHES (F) ACTIONS du PCAET répondant à l'orientation du SCOT

① Un Pays « Ville archipel » : une organisation pertinente du territoire

1. L'armature urbaine au service de la ville archipel

> En lien direct avec l'orientation 1 du PCAET « un mode de vie et des pratiques moins carbonés », abordant l'aménagement du territoire de manière sobre.

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services

> Lien indirect

- Action 1.1.2 : Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre

2. Une offre commerciale en lien avec l'armature urbaine

> Lien direct avec l'action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services, avec pour objectif de concilier le développement de l'habitat, le développement des emplois et l'offre de services (commerces, mobilités, équipements...) et limiter l'étalement urbain, en lien avec l'armature urbaine inscrite dans le SCOT

> Lien indirect

- Action 1.3.4 : Encourager la consommation responsable (Evolution des pratiques de consommation et d'alimentation)
- Action 2.2.3 : Favoriser les circuits-courts et l'offre locale

3. Des paysages qui fondent l'identité de la ville archipel

> Thématique transversale, reprise dans l'évaluation environnementale dans le cadre de l'évaluation des incidences environnementales des actions.

> Principales actions du PCAET concernées (insertion urbaine ; valorisation des paysages) :

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
- Action 1.1.4 : Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques
- Action 1.1.5 : Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2
- Action 2.3.6 : Développer une offre touristique durable

4. L'agriculture et la forêt, éléments constitutifs de la dynamique du territoire

> Thématique en lien direct avec le PCAET, particulièrement sur les sujets de séquestration carbone et d'adaptation du territoire au changement climatique. Un programme d'actions ambitieux sur le sujet.

Actions du PCAET à fort impact positif :

- Action 1.1.5 : Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2
- Action 2.1.6 : Développer la filière bois (énergie et construction)
- Action 2.2.4 : Co construire un projet alimentaire durable
- Action 2.3.2 : Identifier et accompagner la mise en œuvre les leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat
- Action 2.3.2 : Soutenir le développement des matériaux bio-sourcés et/ou sains

Actions du PCAET à impact positif :

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
- Action 1.1.4 : Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques

> lien indirect :

- Action 1.3.3 : Accompagner l'éducation à une alimentation moins émettrice de gaz à effet de serre
- Action 2.1.4 : Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain
- Action 2.2.3 : Favoriser les circuits-courts et l'offre locale
- Action 3.2.2 : Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires)
- Action 3.2.3 : Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire

5. Renforcer la biodiversité à travers la trame verte et bleue

> Lien direct de certaines actions du PCAET, pour préserver les espaces naturels et agricoles, voire développer des espaces forestiers séquestrant du carbone, ou des espaces paysagers de nature ordinaire dans les projets d'aménagement.

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
- Action 1.1.4 : Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques
- Action 1.1.5 : Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2

> lien indirect :

- Action 3.2.2 : Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires)
- Action 3.2.3 : Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire

② Un développement assumé soutenable et sobre

1. Un pays économe en consommation d'espace

> En lien direct avec l'orientation 1 du PCAET « un mode de vie et des pratiques moins carbonés », abordant l'aménagement du territoire de manière sobre.

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
- Action 1.1.3 : Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques

2. Des dispositifs de mobilité sobres, efficaces et adaptés à la diversité territoriale

> En lien direct

Avec l'orientation 1 du PCAET « un mode de vie et des pratiques moins carbonés », abordant l'aménagement du territoire de manière sobre.

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services

Avec l'orientation 1.2 « Mise en place d'une politique de déplacement compatible avec les enjeux Climat - Air - Énergie du territoire s'appuyant sur le Schéma Communautaire des Déplacements » : regroupant 10 actions en lien avec la mobilité

3. Être acteur de la transition énergétique	L'ensemble du PCAET, directement ou indirectement, participe à la transition énergétique. Nous pouvons citer les actions les plus significatives : > l'orientation 1 « Un mode de vie et des pratiques moins carbonés » (actions 111, 113, 114, 116 ,117, 118, 119) > l'orientation 1.3 « Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants », avec un accent pouvant être mis sur l'action 1.3.2 « Encourager, accompagner et consolider l'émergence de comportements plus sobres en énergie » > l'orientation 1.4 « L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition » : toutes les actions vont dans le sens de donner l'exemple pour être « acteur » et faire devenir « acteur » les acteurs du territoire et les habitants. > L'axe 2 « Un territoire en transition » Avec une orientation pouvant être soulignée en particulier « 2.1 Développement des ENR » (9 actions qui développent à la fois la stratégie de développement énergétique du territoire, et une déclinaison par typologie d'énergie renouvelable).
4. Favoriser une qualité de l'air satisfaisante	> Il s'agit également un axe très transversal pour le PCAET. On retrouve des liens directs avec l'orientation 1 « 1.1. Aménagement du territoire et habitat en lien avec le PLH », l'orientation 1.2 « Mise en place d'une politique de déplacement compatible avec les enjeux Climat - Air - Énergie du territoire s'appuyant sur le Schéma Communautaire des Déplacements », l'orientation 1.3 « Evolution des pratiques de consommation et d'alimentation », l'orientation « 3.1 Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique ».
5. Protéger et gérer de manière durable le sol et les ressources du sous-sol	> Principales mesures, en lien direct avec la protection et la gestion des sols et sous-sols : L'orientation 1 « 1.1. Aménagement du territoire et habitat en lien avec le PLH » • Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services • Action 1.1.3 : Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques

	• Action 1.1.4 : Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques • Action 1.1.5 : Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2
6. Protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques	> En lien direct, une action spécifique sur la protection de la ressource en eau « Action 1.3.6 : Préserver la ressource en eau (En liens avec les compétences GEMAPI et eau & assainissement) » > Lien indirect des actions sur l'agriculture et l'adaptation au changement climatique (l'orientation 1.3 « Evolution des pratiques de consommation et d'alimentation », l'orientation « 3.1 Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique »), ainsi que l'orientation 1.3 « Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants »
7. Lutter contre les nuisances, limiter les risques	> Le PCAET fait directement le lien sur les actions relatives au changement climatique « 3.1 Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique » et 3.2 « Adaptation » Nous pouvons notamment souligner l'action 3.2.2 « Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires) »
8. Limiter et gérer la production de déchets	> En lien direct avec la limitation et la gestion de la production de déchets, le PCAET agit à la fois sur la consommation responsable, la réutilisation, le réemploi, l'économie circulaire... • Action 1.3.1 : Eviter, réduire et (mieux) valoriser les déchets • Action 1.3.4 : Encourager la consommation responsable • Action 1.3.5 : Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation • Action 2.2.5 : Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire) • Action 2.2.6 : Développer un réseau de répar'acteurs

③ Un Pays attractif et dynamique avec une capitale régionale, moteurs pour la Région Bretagne

1. Continuer à accueillir : une volonté, un choix politique

> En lien indirect avec l'orientation 1 du PCAET « un mode de vie et des pratiques moins carbonés », abordant l'aménagement du territoire de manière sobre. L'idée est d'accueillir des nouvelles populations et de nouvelles activités, mais en restant sobre et performant sur l'énergie et le climat.

- Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
- Action 1.1.2 : Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre
- Action 1.1.8 : Favoriser les logements autonomes
- Action 1.1.9 : Concevoir des logements adaptés à l'évolution du climat et des usages

2. Établir des conditions favorables au développement des activités et de l'emploi

> Lien direct du PCAET :

- Action 1.1.3 : Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques
- Action 1.1.2 : Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre
- Action 3.2.2 : Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire

> L'orientation 2.2 « Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire » et 2.3 « Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition », développent des actions en lien direct avec les activités économiques (économie circulaire, montée en compétence des artisans et professionnels du bâtiments, accompagnement des agriculteurs à la transition, création d'activités en lien avec le réemploi...)

> Lien indirect du PCAET sur les actions suivantes :

L'orientation 2.1 « Développement des ENR » qui crée un potentiel de création d'emplois locaux, et de créations d'activités économiques en lien avec les différents types d'ENR.

3. Faire de l'innovation, de la formation et de la recherche une priorité	Lien indirect : > Action 2.3.2 : Identifier et accompagner la mise en œuvre les leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat > Action 3.2.1 : S'inscrire dans le projet Breizh'Hin pour monter en compétence et développer la stratégie d'adaptation du territoire
4. Conforter l'offre commerciale de rayonnement	Lien direct avec l'action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services, avec pour objectif de concilier le développement de l'habitat, le développement des emplois et l'offre de services (commerces, mobilités, équipements...) et limiter l'étalement urbain, en lien avec l'armature urbaine inscrite dans le SCOT > Lien indirect Action 1.3.4 : Encourager la consommation responsable (Evolution des pratiques de consommation et d'alimentation) Action 2.2.3 : Favoriser les circuits-courts et l'offre locale
5. Affirmer la fonction métropolitaine du Pays de Rennes, avec sa métropole-capitale régionale	Lien indirect : - Action 1.1.1 : Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services - Action 2.3.6 : Développer une offre touristique durable
6. La cohésion sociale : une réalité, une priorité, un atout pour le rayonnement	Le PCAET participe à l'accompagnement des acteurs de son territoire au changement. Les élus en ont fait une priorité et une condition à la transition énergétique et climatique. Certaines actions sont génératrices de participation citoyenne, voire de création de projet citoyen ; d'autres actions sont en faveur de l'accompagnement des publics fragiles à l'adaptation au changement climatique. > Lien direct : Action 3.1.3 : Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat > Orientation 3.2 « Renforcement de la solidarité territoriale, intergénérationnelle, sociale » Action 3.2.4 : Lutter contre la précarité énergétique Action 3.2.5 : Développer la solidarité

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme également concerné par les objectifs Air, Energie, Climat du PCAET. L'analyse environnementale permet de mettre en évidence le fait que la mise en œuvre du PCAET va dans un sens positif, en allant parfois plus loin que le SCoT dans l'écriture des actions (sur les volets qui lui sont propres : la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre, des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air, et d'adaptation au changement climatique).

4.2. Prise en compte du SRCAE et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

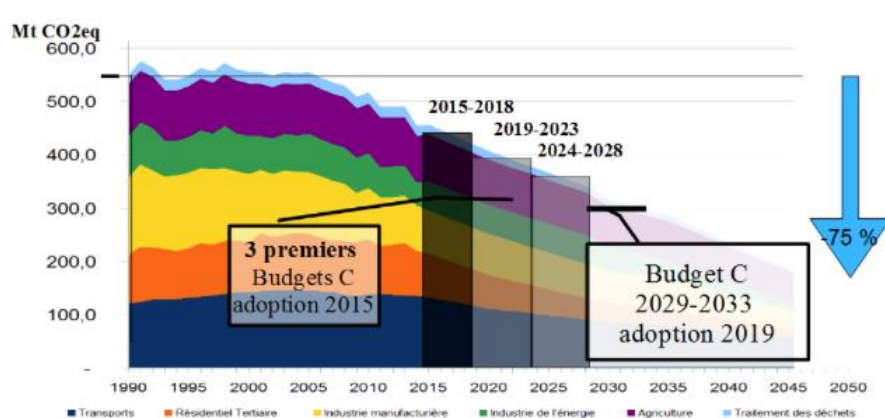
Le SRADDET de Bretagne étant actuellement en cours de réalisation, cette partie porte sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et du SRCAE de Bretagne lors de l'élaboration du PCAET de Liffré-Cormier Communauté.

4.2.1. La Stratégie Nationale Bas-Carbone

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- à court/moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- à long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013).

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, budgets-carbones et objectif de facteur 4 en 2050



Source : *Stratégie Nationale Bas Carbone 2015*

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif de facteur 4 (réduction des émissions de - 75% par rapport à 1990) à l'horizon 2050. Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2028 par les 3 premiers budgets-carbone qui couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028.

> Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du PCAET de Liffré-Cormier Communauté

À la suite de l'établissement du profil Energie – Gaz à Effet de Serre du territoire de Liffré-Cormier Communauté, les scénarii suivants ont été calculés :

- Scénario tendanciel (sur la base de l'évolution des émissions par secteur depuis 2010),
- Scénario de déclinaison de la SNBC en les rapportant à une échelle régionale, puis à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté (potentiels réels du territoire) aux horizons 2026, 2030 et 2050.

Ces objectifs nationaux croisés avec ceux du SRCAE de la Région Bretagne ont été appliqués au profil d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. On obtient ainsi la déclinaison locale :

Secteur	Etat 2010 - TCO2e	2026	2030	2050
Total	166 796	- 22 %	- 33 %	- 65 %

La déclinaison des objectifs nationaux sur les consommations énergétiques permet quant à elle d'obtenir les objectifs territoriaux suivants :

Secteur	Etat 2010 - GWh	2026	2030	2050
Total	430	- 16 %	- 20 %	- 50 %

Quant aux énergies renouvelables, l'objectif est de porter leur part à 32 % en 2030 et 100 % en 2050 (contre environ 9 % en 2015). L'atteinte de ces objectifs dépend des évolutions des consommations d'énergie.

Aussi la stratégie du Plan Climat de Liffré-Cormier Communauté reprend les objectifs de la SNBC 1, déclinés localement selon le profil d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques.

En conclusion : Liffré-Cormier Communauté a bien pris en compte les objectifs de la SNBC dans les choix opérés sur son scénario de PCAET. La SNBC a même servi de base à l'élaboration du document, afin d'anticiper dès en amont l'articulation de la stratégie Climat-Air-Energie du territoire, et les objectifs nationaux. Il est à noter qu'un travail d'adaptation des objectifs nationaux au contexte local été réalisé pour se rapprocher des réalités du territoire. Ainsi, Liffré-Cormier Communauté se fixe un objectif de réduction de 50% des consommations énergétiques, de 65% de émissions de GES, et souhaite atteindre une couverture des besoins par les énergies renouvelables de 100% à l'horizon 2050 (avec l'année 2010 comme année de référence).

4.2.2. SRCAE de la Bretagne

Le SRCAE de la Région Bretagne, document cadre en vigueur lors du dépôt du PCAET, a défini des objectifs de diminution des émissions de GES et des consommations énergétiques à l'horizon 2020 et 2050, selon deux scénarios : un scénario de référence et un scénario volontariste.

Lors de l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie de Liffré-Cormier Communauté, le scénario retenu a été construit à partir du scénario volontariste régional.

Un scénario reprenant les objectifs du SRCAE lors du dimensionnement du PCAET

	Objectifs nationaux 2050	Objectifs régionaux 2020	Objectifs régionaux 2050
Consommation d'énergie	-50% par rapport au scénario tendanciel	-26% (rapport à 2005)	-60% (rapport à 2005)
Emission de gaz à effet de serre	-75% par rapport à la situation de 1990	-17% (rapport à 2005)	-52% (par rapport à 2005)

Prise en compte de la SNBC et du SRCAE dans la construction du scénario PCAET :

A défaut de disposer, de la part de la Région, d'objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES territorialisés à l'échelle des EPCI, un travail a été mené pour proratiser les objectifs nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone ¹ à l'échelle de la Région puis du territoire de Liffré-Cormier Communauté.

Les résultats de ce travail vous sont présentés ci-après :

¹ Les objectifs de la SNBC 1 ont été utilisés car ceux de la version 2 n'étaient pas encore disponibles au moment où l'exercice a été réalisé

Synthèse des objectifs de réduction des consommations d'énergie estimés par secteur aux différentes échéances réglementaires pour le territoire de Liffré-Cormier Communauté

	2021		2026		2030		2050	
	GWh 2010	% de réduction	GWh	% de réduction	GWh	% de réduction	GWh	% de réduction
Habitat	151	-11%	135	-16%	127	-20%	120	-49%
Tertiaire	45	-5%	43	-6%	43	-7%	42	-10%
Déplacements et fret	165	-14%	143	-22%	129	-29%	118	-75%
Agriculture	19	-3%	18	-5%	18	-7%	17	-21%
Industrie	49	-3%	48	-4%	47	-6%	46	-17%
Déchets	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Total	430	-10%	387	-16%	363	-20%	344	-50%
	Δ 2010		43		67		86	
								215

Synthèse des objectifs de réduction des émissions de GES estimés par secteur aux différentes échéances réglementaires pour le territoire de Liffré-Cormier Communauté

	2021		2026		2030		2050	
	TCO2e 2010	% de réduction	TCO2e	% de réduction	TCO2e	% de réduction	TCO2e	% de réduction
Habitat	19 994	-18%	16 391	-28%	14 357	-45%	10 973	-92%
Tertiaire	7 909	-33%	5 322	-37%	4 956	-50%	3 964	-61%
Déplacements et fret	43 714	-19%	35 408	-29%	31 037	-36%	27 977	-70%
Agriculture	83 243	-10%	74 888	-17%	69 429	-27%	60 606	-58%
Industrie	9 803	-10%	8 792	-15%	8 309	-24%	7 474	-46%
Déchets	2 132	-21%	1 684	-33%	1 428	-41%	1 258	-79%
Total	166 796	-15%	142 485	-22%	129 515	-33%	112 252	-65%
	Δ 2010		24 310		37 280		54 544	
								108 683

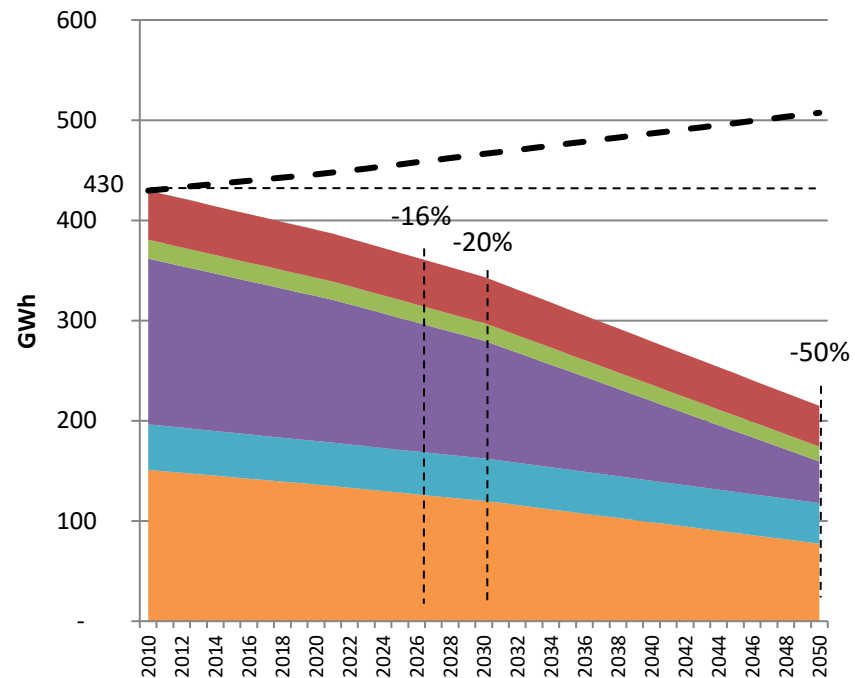
Source : Carbone consulting d'après les données de la SNBC et du SRCEA de la région Bretagne

A noter que depuis la réalisation de ce travail, la SNBC a été révisée et un nouveau budget carbone a été défini. Par conséquent les objectifs à 2021 ne sont plus une cible obligatoire.

Faute de pouvoir définir précisément des objectifs annuels, ces objectifs ont été proratisés de façon linéaire entre les paliers 2010, 2021, 2026, 2030 et 2050.

Vous trouverez sur la page suivante la synthèse graphique des résultats de cette projection couplée avec le scénario tendanciel.

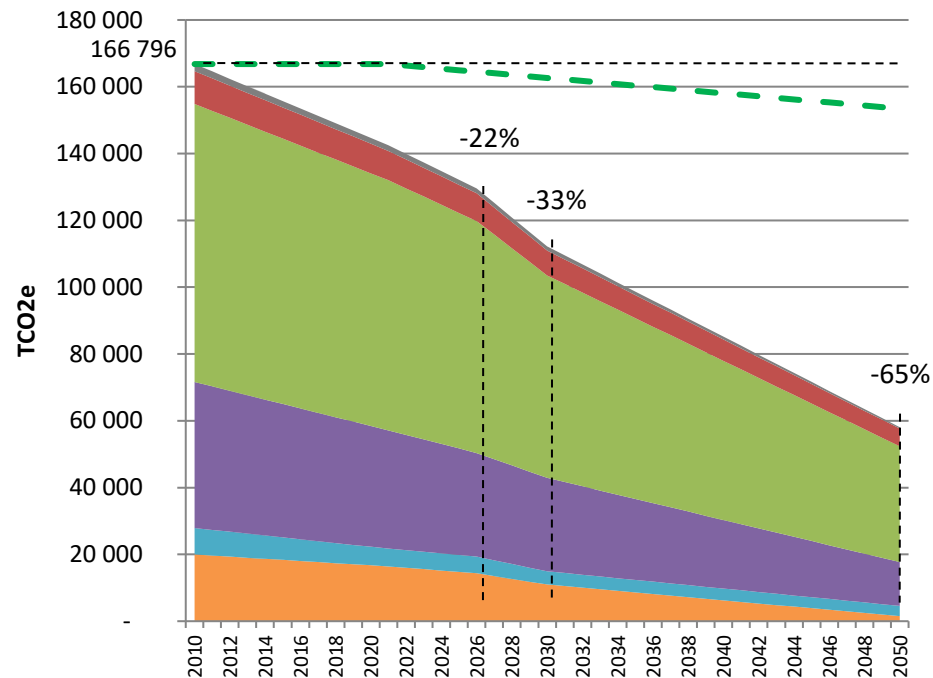
**Objectifs de réduction des consommations d'énergie à
atteindre dans le cadre du PCAET de LCC
(scénario SNBC adapté au territoire)**



Habitat
Déplacements et fret
Industrie

SC Tendanciel SRCAE appliqué au territoire de LCC

**Objectifs de réduction des émissions de GES retenus dans le
cadre du PCAET de LCC
(scénario SNBC adapté au territoire)**



Tertiaire
Agriculture
Déchets

4.3. Compatibilité avec le PPA

Pas de PPA en vigueur sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

5. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR ENERGIE CLIMAT

Les élus de Liffré-Cormier Communauté ont pris connaissance des objectifs fixés par la SNBC.

En l'occurrence, ces objectifs ont été fixés dans l'objectif final de limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C, et si possible 1,5°C d'ici à 2100, par rapport à l'époque préindustrielle (Accord de Paris) – 1°C d'augmentation ayant déjà atteint en 2017-2018. La neutralité carbone fixée par la SNBC est un objectif indispensable au niveau mondial, et dès que possible, pour contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a illustré les répercussions d'un réchauffement de 1,5°C (submersion marine, fragilisation des écosystèmes, intensification des vagues de chaleur, inondations et sécheresses...).

Les objectifs fixés dans la SNBC nécessitent un changement de paradigme et une ambition collective très forte et très volontariste.

Aussi, la stratégie du PCAET retenue par les élus reprend les objectifs de la SNBC, mais avec une déclinaison locale selon le profil de d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques.

Ces objectifs nationaux croisé avec ceux du SRCAE de la région Bretagne ont été appliqués au profil d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. On obtient ainsi la déclinaison locale :

Secteur	Etat 2010 - TCO2e	2026	2030	2050
Déplacements et frets	43 714	- 29 %	- 36 %	- 70 %
Habitat	19 994	- 28 %	- 45 %	- 92 %
Tertiaire	7 909	- 37 %	- 50 %	- 61 %
Agriculture	83 243	- 17 %	- 27 %	- 58 %
Industrie	9 803	- 15 %	- 24 %	- 46 %
Déchets	2 132	- 33 %	- 41 %	- 79 %
Total	166 796	- 22 %	- 33 %	- 65 %

La déclinaison des objectifs nationaux sur les consommations énergétiques permet quant à elle d'obtenir les objectifs territoriaux suivants :

Secteur	Etat 2010 - GWh	2026	2030	2050
Déplacements et frets	165	- 22 %	- 29 %	- 75 %
Habitat	151	- 16 %	- 20 %	- 49 %
Tertiaire	45	- 6 %	- 7 %	- 10 %
Agriculture	19	- 5 %	- 7 %	- 21 %
Industrie	49	- 4 %	- 6 %	- 17 %
Déchets	-	Ø	Ø	Ø
Total	430	- 16 %	- 20 %	- 50 %

Quant aux énergies renouvelables, l'objectif est de porter leur part à 32 % en 2030 et 100 % en 2050 (contre environ 9 % en 2015). L'atteinte de ces objectifs dépend des évolutions des consommations d'énergie.

L'objectif de Liffré-Cormier Communauté est d'engager l'ensemble des acteurs du territoire à s'organiser et se mobiliser pour poursuivre ces objectifs. Chaque acteur doit se sentir responsable de jouer son rôle dans la stratégie Climat Air Energie du territoire. Ainsi, il apparait indispensable de sensibiliser, d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de les acculturer progressivement aux thématiques du PCAET, et d'enclencher les changements de comportements.

Les élus de Liffré-Cormier Communauté ont identifié une réserve principale sur la capacité du territoire à atteindre ces objectifs :

Sans le concours des instances supérieures, il sera très difficile d'atteindre les niveaux fixés. Le soutien de l'Etat, de l'Union Européenne ou d'autres niveaux de collectivités locales s'avère indispensable, pour participer collectivement à l'atteinte des objectifs (par la réforme de la fiscalité locale, la mise en place de soutiens financiers ciblés...).

Plus précisément, l'effort de rénovation du parc existant demande des moyens financiers que la Communauté de communes ou les communes ne peuvent aujourd'hui mobiliser. Les collectivités peuvent accompagner les ménages dans ces projets, mais sans le levier financier qui pourrait déclencher une mutation du parc existant. A moyen terme, les efforts de rénovation du parc existant pourraient bénéficier d'éventuelles futures politiques nationales ou européennes.

Les efforts sur le nouveau parc pourront être lancés à court terme.

Concernant les secteurs des déplacements et de l'agriculture, gros pourvoyeurs d'émissions de gaz à effet de serre, l'intervention devra se concentrer sur l'accompagnement au changement de pratiques, à très court terme, afin d'engager des mutations profondes et durables sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes souhaite mettre l'accent sur :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre « indirectes »**, en particulier celles liées aux consommations et pratiques alimentaires des habitants du territoire : ces émissions représentent en moyenne la moitié des émissions d'un territoire, mais elles ne sont pas quantifiées dans les diagnostics des PCAET. L'accompagnement au changement de pratiques permettra au territoire de réduire ses impacts globaux.
- **L'adaptation au changement climatique**, afin d'aider les habitants, citoyens, entreprises, agriculteurs et collectivités à diminuer leur vulnérabilité devant les aléas climatiques présents et futurs.

A partir des objectifs fixés par l'État et déclinés sur le territoire, la Communauté de communes souhaite faire de son Plan Climat un réel projet de développement durable. Aussi, les ambitions politiques formulées dans la stratégie permettront de fixer la dynamique de l'action locale.

En tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, Liffré-Cormier Communauté souhaite ainsi développer **une politique d'accompagnement aux changements, pour tous les acteurs**.

La stratégie déployée dans le PCAET vise ainsi à tendre collectivement vers :

1- Un mode de vie et des pratiques moins carbonés

A l'échelle communautaire, la mise en place d'une **politique ambitieuse d'aménagement du territoire** doit permettre de concilier les besoins de logement, d'emploi, d'accès aux biens et services et de mobilité tout en permettant à chacun de minimiser ses impacts sur le climat, quels que soient ses moyens et en garantissant la limitation des consommations d'espace. La **rénovation du bâti existant**, en partie en basse consommation, doit contribuer à diminuer l'impact de nos logements sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à améliorer le confort au sein de nos habitations, l'hiver comme l'été. Le **bâti à venir** doit quant à lui intégrer les caractéristiques des constructions passives, par application de la RT 2020 a minima. La mise en œuvre du **Programme Local de l'Habitat** contribuera à atteindre ces objectifs.

Le deuxième pilier d'un mode de vie moins carboné repose sur les déplacements et les mobilités. La **mise en œuvre du schéma communautaire des déplacements** favorisera le développement d'alternatives (économique, écologique et sociale) au tout-voiture pour les mobilités récurrentes et obligées (emploi, formation, scolarité), le renforcement de l'accessibilité aux services et équipements structurants pour le territoire, le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire. La **limitation et l'optimisation des déplacements** seront encouragées ainsi que la **réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle**, au profit des transports collectifs, des modes actifs et des usages partagés des véhicules. Les modes de déplacement pourront intégrer de **nouveaux vecteurs énergétiques**.

Le développement de nouvelles façons d'habiter et de nouvelles pratiques de mobilité requiert un **accompagnement au changement**, adapté aux besoins et pratiques des différents publics. **L'évolution**

des pratiques de consommation et d'alimentation doit contribuer à réduire l'impact du territoire sur le changement climatique. L'ensemble de ces mutations doit être accompagné par une politique d'action, d'information et d'éducation de l'ensemble des acteurs – habitants, citoyens, entrepreneurs, producteurs, salariés, institutions. Les collectivités elles-mêmes intégreront **l'impératif de la diminution des consommations énergétiques** dans leur fonctionnement interne et leurs politiques.

2- Un territoire énergétiquement autonome

La **définition du potentiel de production d'énergies renouvelables** permettra d'accompagner le **développement de filières locales**, d'associer planification urbaine et **planification énergétique**, y compris en procédant à un **développement efficace des réseaux** nécessaires. Les collectivités pourront **susciter et accompagner les initiatives de production d'énergies renouvelables**, en leur sein et auprès des habitants, des entreprises – y compris agricoles, notamment en contribuant à optimiser l'acceptabilité sociale de ces projets. **L'adaptation des entreprises et exploitations agricoles** sera accompagnée par les collectivités, organismes consulaires et partenaires institutionnels, en mobilisant tous les outils disponibles. Les acteurs économiques pourront poursuivre et renforcer leur contribution à la transition énergétique et climatique grâce à une **évolution de leurs pratiques et process** mais aussi à la **diversification de leurs activités et le développement de nouveaux débouchés**.

Inscrire la transition énergétique et climatique comme levier de développement pour le territoire nécessitera la **montée en compétence des acteurs locaux**, afin d'être en mesure de répondre collectivement aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux inhérents. Cette montée en compétence s'appuiera sur un **réseau d'acteurs**, soutenu par la Collectivité.

3- Une organisation sociale engageante, solidaire et résiliente

La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et l'atteinte des objectifs définis par le conseil communautaire nécessite une réelle **transformation du modèle de développement local**. Le **partage des connaissances** favorisera la compréhension et l'appropriation collective des enjeux. **L'engagement et l'exemplarité des acteurs** de tout type seront valorisés afin de faire naître de nouvelles initiatives qui viendront à leur tour conforter la politique énergétique et climatique communautaire. **L'innovation sociale et environnementale** permettra de renouveler les engagements du territoire pour amplifier la réponse locale aux enjeux climatiques et énergétiques.

Le changement climatique appelle le développement d'une **culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles**, afin de réduire la vulnérabilité du territoire. Plus largement, la stratégie Climat-Air-Energie doit irriguer l'ensemble des politiques locales. En ce sens, la Communauté de communes veillera à **renforcer la solidarité territoriale, intergénérationnelle, sociale et internationale**, afin de permettre à chacun de se doter des moyens nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

> Intégration de la dimension environnementale de manière itérative à la construction de la stratégie Climat Air Energie :

Comme déroulé dans le processus méthodologique, l'élaboration du PCAET – du diagnostic au programme d'actions – a été réalisée en croisant les enjeux Climat-Air-Energie et les enjeux environnementaux, et même au-delà, en intégrant fortement l'approche socio-économique. Dès la phase de priorisation des enjeux, les élus, les partenaires (dans le forum des acteurs), et les citoyens (à travers le labo participatif) ont intégré la dimension environnementale.

Comme présenté précédemment, des objectifs de diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES et de production d'énergies renouvelables ont été définis. Le PCAET fixe également des objectifs en lien avec les enjeux environnementaux prioritaires définis dans l'EIE :

- **Des objectifs chiffrés de diminution des émissions de polluants atmosphériques (projections des objectifs à atteindre d'après l'article L.222-39 du décret n° 2017-949 du 10 mai 2017) :**

Polluants	ANNÉES 2020 à 2024 vs 2012	ANNÉES 2025 à 2029 vs 2012	À PARTIR DE 2030 vs 2012
NH3	-4%	-8%	-13%
COVNM	-43%	-47%	-52%
PM10*	-27%	-42%	-57%
PM2.5	-27%	-42%	-57%
NOx	-50%	-60%	-69%
SO2	-55%	-66%	-77%

Source : légifrance Art. D. 222-38.

* Objectif PM10 pris égaux aux objectifs des PM2,5

- **Des objectifs de séquestration carbone :** Concernant l'objectif de séquestration carbone, les annonces relativement récentes du gouvernement tendent à remplacer le facteur 4 en 2050 par l'objectif de neutralité carbone à cette même échéance. Pour le territoire de Liffré-Cormier Communauté, cela correspond à augmenter la séquestration carbone de 38% en 2050 soit une augmentation annuelle de 1,2% par an à partir de 2020, en considérant que les objectifs de réduction des émissions de GES du territoire en 2050 soient respectés.

Ces objectifs permettent de prendre en considération plus particulièrement les enjeux de préservation de la santé des habitants (sur la qualité de l'air), l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité du territoire par un objectif de séquestration carbone (pour atteindre la neutralité carbone).

Le scénario fixe les grands objectifs stratégiques du PCAET qui ont ensuite été déclinés dans le programme d'actions. L'évaluation des incidences environnementales s'est alors faite de façon beaucoup plus fine sur l'analyse des impacts positifs, négatifs, et les points de vigilance (présentation dans la partie suivante).

7. EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PREVISIBLES DU PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les différentes thématiques de l'Etat Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives ou neutres pour chaque thématique transversale et prioritaire définie dans les enjeux de l'EIE ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant impacter le plus significativement l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableau ci-après).

A partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs/indirects.

Rappel des enjeux prioritaires de l'EIE :

Thèmes environnementaux prioritaires aux regards des sensibilités du territoire :

1. Aménagement et urbanisme : prend en considération les sous-thèmes de la lutte contre l'étalement urbain et la densification ; les îlots de fraîcheur et de chaleur ; la mobilité et le rapprochement des lieux pour diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air ; la limitation de l'artificialisation des sols pour améliorer le potentiel de stockage du carbone. L'aspect de la mobilité prend également l'enjeu de réduction de la dépendance à la voiture individuelle.
2. Préservation de la ressource en eau : le territoire étant soumis à une sensibilité sur la qualité de ressource en eau, il s'agit d'un enjeu environnemental prioritaire sur le territoire. Au-delà de la qualité de l'eau potable distribuée et de la sensibilité aux nitrates de la masse d'eau de la Vilaine, et du Couesnon, s'ajoute un enjeu de partage de la ressource entre la préservation des milieux naturels et les différents usagers, notamment dans un contexte de changement climatique.
3. Adaptation du territoire : thème très transversal, l'enjeu regroupe la gestion des eaux pluviales et la prévention des risques d'inondation, mais aussi l'anticipation des risques liés au changement climatique. A cela s'ajoute un volet socio-économique, par l'adaptation du territoire vis-à-vis de la dépendance énergétique (et économique) des ménages, et notamment des ménages en précarité, et l'anticipation des impacts sanitaires du changement climatique.
4. Préserver la santé des habitants de Liffré-Cormier Communauté : il s'agit, là encore, d'un thème transversal qui aborde des sensibilités bien spécifiques au territoire comme la qualité de l'eau potable (vulnérabilité de la Région Bretagne), et des enjeux plus globaux comme la lutte contre les pollutions atmosphériques et la qualité de l'air intérieur (les ménages fragiles et vulnérables les plus sensibles et souvent les plus impactés), ou encore la rénovation de l'habitat en lien avec les questions de salubrité, de qualité et confort de vie, de lutte contre les risques sanitaires, sociaux et environnementaux).
5. Biodiversité et milieux naturels : enfin, la biodiversité et les milieux naturels sont un atout pour la qualité de vie du territoire, mais présentent aussi des potentiels de valorisation énergétique et de puits de carbone ; l'enjeu est plutôt de viser un équilibre entre le dynamisme de développement du territoire, et la préservation des milieux naturels, la faune et la flore présente sur le territoire.

L'analyse des incidences environnementales est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence très positive
Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Identification « (+) » ou « (-) » lorsque l'impact est indirect.

Une incidence positive signifie que l'action a des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des **incidences cumulées** pour chaque action.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit le plus souvent un « point de vigilance », des corrections nécessaires ont pu être apportées à la fiche-action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner des recommandations à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voir meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

L'analyse des incidences environnementales a été réalisée pour les 64 actions, selon une approche thématique, indiquant par effet cumulé les impacts très positifs, positifs, négatifs, et les actions nécessitant un point de vigilance (anticipation d'un impact potentiel).

7.1. Les impacts négatifs/points de vigilance sont ciblés à quelques thématiques.

Les impacts négatifs (impacts qui ne peuvent être évités) : 3 actions au total

Les impacts négatifs les plus significatifs sont liés à la production d'énergie électrique, sur l'action 1.2.9, relatives au développement des véhicules électriques. A l'heure actuelle, la technologie mise en œuvre pour les véhicules électriques repose principalement sur l'énergie produite à partir du nucléaire, et des batteries de lithium-ions. Or, il s'agit d'énergie non renouvelable et impactant l'épuisement des ressources de la planète.

> Une mesure du programme d'actions permet de compenser en partie l'impact négatif. En effet, l'action 2.1.8 vise à développer les ENR pour les besoins en mobilité (action basée sur de l'expérimentation des mobilités en autonomie, par le biogaz, électrique renouvelable, expérimentation de la production d'hydrogène à partir d'ENR).

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- Vers une autoproduction de l'énergie électrique avec du renouvelable pour le territoire, se substituant ainsi au nucléaire (cf. action 2.1.8 du PCAET)
- VAE à favoriser quand cela peut être une alternative à la voiture individuelle

Deux actions supplémentaires ont un impact négatif, liées à des aménagements de voirie ou d'infrastructure : les actions 1.2.3 et 1.2.5 qui impactent directement une imperméabilisation des sols, une consommation d'espace et l'utilisation de matières premières pour les travaux d'aménagement. Néanmoins, il faut souligner que les aménagements cyclables ou les aires de covoiturage sont indispensables pour faire évoluer les mobilités. Les aménagements vont donc être compensés par l'impact positif en termes de diminution des émissions de GES et des consommations énergétiques, et de l'amélioration de la qualité de l'air, par les changements de modes de déplacement par les habitants.

Il est important de mentionner que la seule solution pour un impact nul est le non-développement et le non aménagement/non construction, ce qui n'est pas viable pour un territoire comme celui de Liffré-

Cormier Communauté. Pour diminuer ces impacts Air-Energie-Climat, le territoire a besoin d'une réorganisation de la mobilité et de développer des aménagements sécurisés pour limiter les déplacements en voiture individuelle.

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage et des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables
- Végétaliser les aires de covoiturage (en lisière, plantation de rangée d'arbres) pour favoriser l'infiltration de l'eau, mais aussi pour créer des zones d'ombrage

Recommandation complémentaire :

- Création d'ombrière et installation de panneaux photovoltaïques sur les aires de covoiturage

Les points de vigilance (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire)

↳ **La qualité de l'air** (impact indirect et temporaire) – 3 actions

Il s'agit de la thématique qui présente un impact négatif potentiel non négligeable, et qui est liée à un impact potentiel sur la santé. 3 actions sont concernées : 1.3.1 « Eviter, réduire et (mieux) valoriser les déchets », la 2.1.4 « Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain », et la 2.1.6 « Développer la filière bois (énergie et construction) ».

> Potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques (compost, ...), en lien avec la gestion et la valorisation des déchets (actions 1.3.1 et 2.1.4)

> Impact potentiel sur la qualité de l'air, en lien avec le développement des énergies renouvelables, en cas de mauvaise combustion du bois (action 2.1.6 – sur la filière bois énergie).

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur les déchets :

- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs d'un méthaniseur : conditionnement du projet à la réalisation d'une étude d'impact
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur).
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur le bois :

- Encourager le remplacement des installations individuelles de chauffage au bois peu performant
- Pour les installations collectives, intégrer des critères sur la performance des systèmes de traitement des fumées

↳ **Les matériaux (10 actions) et Ressources/matières premières (2 actions) actions)** (impacts indirects / temporaire) :

10 actions sont concernées par l'impact sur les matériaux : il s'agit d'un impact indirect et potentiel aux actions relatives à des constructions ou des aménagements sur le territoire, ou encore à des travaux de rénovation du bâti. L'impact concerne à la fois les bâtiments privés ou publics.

> Il s'agit ici d'un impact potentiel, lié à la fabrication des matériaux utilisés pour les travaux d'aménagement ou de réhabilitation et la fabrication des équipements (système de production d'énergie, ...).

Là encore, des actions du programme d'actions peuvent contribuer à tendre vers du positif : les actions de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projet à la construction ou à la rénovation durable (actions 1.1.6 « Conseiller et accompagner les travaux dans l'habitat », 1.1.7 « Réhabiliter les logements énergivores », 2.2.2 « Monter une opération pilote d'éco-réhabilitation d'un "pavillon témoin" », et 2.3.1 « Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels) »).

Par ailleurs, deux actions présentent un point de vigilance quant à la ressource en matières premières (transport de marchandise, fabrication, utilisation) : l'impact est identifié sur les actions 1.2.2 « Favoriser les déplacements à pied » et 1.2.6 « Favoriser l'intermodalité sur le territoire (dont TC - Vélos) » qui ne visent pas directement des aménagements (mais les aménagements sont potentiels).

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, matériaux recyclés, agro matériaux, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

↳ **Patrimoine architectural et paysage (indirect / permanent) – 15 actions**

Il s'agit plus ici d'un point de vigilance, concernant l'insertion des nouvelles formes urbaines compactes dans le tissu urbain existant, et le potentiel impact visuel des systèmes de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires par exemple).

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré-orienter les porteurs de projet en cas de dérive
- Intégrer une charte de chantier propre lors des travaux pour limiter l'impact des aménagements

Pour les projets portés par la Communauté de Communes ou les communes :

- Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains).

↳ **Impression de documents (indirect / permanent) – 15 actions**

Il s'agit d'un impact limité, mais qu'il convient de souligner. Il s'agit ici des actions de communication ou de sensibilisation pour accompagner les projets, ou les changements de comportements. Ces actions seront donc largement compensées par l'impact indirect sur les changements de pratiques, de consommer, de se déplacer...en faveur de la diminution des émissions de GES, des consommations d'énergies fossiles, et d'amélioration de la qualité de l'air.

7.2. A l'inverse, toutes les actions ont des impacts positifs sur l'environnement, et particulièrement sur les thèmes qui concernent le PCAET

Quasiment l'ensemble des actions présente un impact positif sur le climat, les émissions de Gaz à Effet de Serre, les ressources non renouvelables et la santé.

Au total, **22 actions** n'ont que des impacts positifs ou très positifs, avec des effets positifs cumulés. Les thématiques qui ressortent principalement dans les impacts positifs :

- **Fort impact positif (le plus significatif, avec un cumul des impacts positifs) des actions en lien avec l'axe sur l'adaptation au changement climatique**

> Il est à noter que le programme d'action est bien développé sur **l'adaptation du territoire au changement climatique**, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des PCAET. L'axe 3.2 est notamment dédié à l'adaptation, intégrant des actions directement liées au changement climatique : l'action 3.2.2 « Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires) », l'action « Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire », l'action 1.1.4 « Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts)

pour répondre aux enjeux climatiques », et la 2.3.2 « Identifier et accompagner la mise en œuvre les leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat ».

Le programme d'actions développe également **des actions vers les publics les plus vulnérables** : l'action 1.1.9 « Concevoir des logements adaptés à l'évolution du climat et des usages », l'action 3.2.4 « Lutter contre la précarité énergétique » (Réduire la vulnérabilité économique et sociale des ménages face aux conséquences du changement climatique), et l'action 3.2.5 « Développer la solidarité » (Intégrer les enjeux climatiques dans les projets de développement social).

- **La biodiversité, la séquestration carbone, et la préservation de la ressource en eau**, sont également des thématiques transversales, qui bénéficient souvent d'un impact positif.

Nous pouvons mettre en avant 3 actions à fort impact : l'action 1.1.4 « Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques », l'action 1.1.5 « Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2 », et 1.3.6 « Préserver la ressource en eau » (En liens avec les compétences GEMAPI et eau & assainissement)

- **La consommation/l'alimentation :**

Le programme d'actions aborde un volet sur une approche de sobriété, par le changement de comportement, l'accompagnement des acteurs du territoire à ce changement de comportement, et la réorganisation du territoire (aménagement durable, organisation de la mobilité...).

Nous retrouvons ici des actions en lien avec les circuits courts, la réutilisation et le réemploi plutôt que la consommation, la mobilité durable, l'économie circulaire avec les acteurs économiques, par exemple :

> 1.2.7 « Développer le télétravail et mettre à disposition des tiers-lieux (co-working) », 1.3.5 « Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation »

> 2.2.3 « Favoriser les circuits-courts et l'offre locale », 2.2.4 « Co construire un projet alimentaire durable », 2.2.5 « Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire) », 2.2.6 « Développer un réseau de répar'acteurs »

De plus, l'évaluation environnementale va plus loin que les thématiques purement environnementales, et prend en considération des impacts économiques et sociaux pour le territoire. Il s'agit d'enjeux prioritaires définis par les élus lors des phases d'échanges sur le diagnostic et les enjeux du PCAET et de l'EES.

Le choix a donc été fait d'apporter une approche socio-économique à l'évaluation du programme d'actions, intégrant notamment la création d'emplois locaux, la création de valeur ajoutée sur le territoire par le développement des énergies renouvelables, la montée en compétence des professionnels de la rénovation écologique et des artisans, l'accompagnement des publics vulnérables, la lutte contre la précarité des ménages (énergie et mobilité), l'amélioration de la santé des habitants.

Un autre point qu'il est également important de souligner : la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles, et au contraire l'objectif de tendre vers plus d'autonomie énergétique (actions sur le développement des ENR, l'amélioration de l'efficacité et de la sobriété énergétique des bâtiments...)

En conclusion, la mise en œuvre des actions du PCAET a des effets principalement positifs sur l'environnement.

Il existe **quelques points de vigilance**, notamment :

- dans le cas de nouveaux aménagements, impacts potentiels liés à l'utilisation de matières premières ; risque d'imperméabilisation des sols (selon les types de revêtement choisis)
- en lien avec le développement de la mobilité électrique : production électrique essentiellement sur le nucléaire aujourd'hui, et fabrication des batteries électriques qui demandent de l'utilisation de matière première (lithium)
- l'insertion des nouvelles formes urbaines compactes dans le tissu urbain existant, et le potentiel impact visuel des systèmes de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires et éoliennes par exemple)
- impact indirect et potentiel (utilisation de matériaux) aux actions relatives à des constructions ou des aménagements sur le territoire, ou encore à des travaux de rénovation du bâti. L'impact concerne à la fois les bâtiments privés, ou publics
- l'impact potentiel sur la qualité de l'air :
 - > Potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques (compost, ...), en lien avec la gestion et la valorisation des déchets (actions 1.3.1 et 2.1.4)
 - > Impact potentiel sur la qualité de l'air, en lien avec le développement des énergies renouvelables, en cas de mauvaise combustion du bois (action 2.1.6 – sur la filière bois énergie).

Synthèses des impacts positifs et négatifs des fiches-actions du PCAET de Liffré-Cormier
Communauté sur les différents thèmes environnementaux de l'Evaluation
Environnementale Stratégique (cf. tableaux pages suivantes)

Page 38 sur 62

7	4	1.1.4	Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques	X	X				X	X	X	<u>Impacts Positifs</u> > Limitation des impacts sur le changement climatique : impacts environnementaux positifs multiples - gestion des eaux pluviales et limitation des risques d'inondation (plus de surfaces perméables pour une meilleure infiltration de l'eau) - biodiversité : grâce à la gestion différenciée des espaces verts, à la diversité et l'augmentation des surfaces d'espaces plantés (pour la faune et la flore), création de potentiel corridors écologiques (espaces naturels de biodiversité ordinaire en centre bourg) - création d'îlot de fraîcheur (valorisation du rôle de l'arbre et des espaces de végétation dans le rafraîchissement des espaces publics) - séquestration carbone : par la limitation de l'artificialisation des sols au profit d'espaces végétalisés <u>Impacts Négatifs</u> > A priori, néant		++	+	++	+	++		3	2	0	0	0	
8	4	1.1.5	Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2						X			<u>Impacts Positifs</u> - La limitation de l'artificialisation des sols au profit d'espaces végétalisés - Création de nouveaux espaces végétalisés favorables à la biodiversité, et à la gestion des eaux pluviales - Encourager les pratiques agricoles plus durables, favorable à la séquestration carbone, mais aussi à la qualité de l'air, à la biodiversité, à la limitation des pollutions de l'eau... <u>Impacts Négatifs</u> - Accompagner les agriculteurs, les communes, les aménageurs et les habitants à bien comprendre les pratiques liées à la séquestration carbone (comme pour la gestion différenciée, certaines pratiques peuvent potentiellement être mal comprises, et rejetées par les usagers).	<u>Recommandations complémentaires</u> - Pratiques forestières durables? - Compensation carbone des entreprises par la replantation forestière ou le remplacement des plantations pauvres (type peupleraie par exemple) - Encourager à la replantation des communes, ou tout citoyen (fixer un objectif de plantation d'arbres par an; ou sur la durée du PCAET; ... exemple : 1 arbre par habitant).	++	+	(+)	+	++		2	3	0	0	0	
9	Rénovation du bâti existant																								
10	1	1.1.6	Conseiller et accompagner les travaux dans l'habitat	X	X	X				X	X	X	<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - réduction de la facture énergétique des ménages et amélioration sanitaire des logements <u>Impacts Négatifs</u> - Fabrication des matériaux utilisés pour d'éventuels travaux et fabrication des équipements de production d'énergie	<u>Recommandations :</u> - Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)	(+)		(+)	(+)		Matériaux : -	0	3	1	0	2
11	2	1.1.7	Réhabiliter les logements énergivores	X	X					X	X	X	<i>Impact direct plus fort que sur l'action précédente (la 116 aborde le "conseil" de manière plus globale, qui n'aboutira pas forcément à des projets concrets).</i> <u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - Réduction de la facture énergétique des ménages fragiles - Impact positif sur la santé des habitants, notamment sur la qualité de l'air, la diminution du risque lié à la vulnérabilité en période hivernale (risque de maladie si le ménage n'a pas les moyens de se chauffer correctement). <u>Impacts Négatifs</u> - Fabrication des matériaux utilisés pour d'éventuels travaux et fabrication des équipements de production d'énergie - Investissement nécessaire pour effectuer les travaux de rénovation (question de l'accessibilité à tous ; lien avec la précarité de certains ménages)	<u>Recommandations :</u> - Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)	+		++	++		Matériaux : -	2	1	1	0	2

12	Performance du bâti à venir																									
	1	1.1.8	Favoriser les logements autonomes	X	X	X					X	X	X	L'action repose principalement sur des impacts indirects > il s'agit essentiellement de sensibilisation, information qui aboutit potentiellement à la mise en oeuvre complète ou partielle des conseils donnés.	Recommandations - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive - dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.	+		+	+		Paysage : - Matériaux : -	0	3	2	0	2
13																										
	2	1.1.9	Concevoir des logements adaptés à l'évolution du climat et des usages	X	X	X					X	X	X	Impacts positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - Adaptation des logements favorables à la santé et l'anticipation aux épisodes climatiques (ex : évacuation des personnes âgées ou en situation de handicap lors d'inondation, adaptation en période de canicule...).	Recommandations - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive - dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.	+		++	++	+	Paysage : - Matériaux : -	1	3	2	0	1
14																										
15	1.2 Mise en place d'une politique de déplacement compatible avec les enjeux Climat - Air - Énergie du territoire s'appuyant sur le Schéma Comunaire des Déplacements																									
16	Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle																									
	1	1.2.1	Accompagner les changements de mentalités autour de la mobilité	X	X							X	> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle, au covoiturage, à l'usage des transports en commune, aux mobilités actives...			(+)			(+)		Impression : (-)	0	2	1	0	3
17													Impacts Positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Impact indirect sur les changements des pratiques de la voiture vers la marche ou le vélo, ayant un effet positif sur la santé - Moindre dépendance à la voiture individuelle et réduction de la précarité liée à la mobilité													
													Impacts Négatifs - Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels													

18	2	1.2.2	Favoriser les déplacements à pied	X	X						X	<u>Impacts Positifs :</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - la pratique de la marche à pied (minimum 30 minutes d'activité physique par jour), limite les risques de maladies (risques cardio vasculaires, diabète, cancer, stress...) - valorisation des espaces naturels, et également des paysages du quotidien - Amélioration de la sécurité des déplacements - Moindre dépendance à la voiture individuelle et réduction de la précarité liée à la mobilité <u>Impacts Négatifs</u> - dans le cas de nouveaux aménagements, impacts potentiels liés à l'utilisation de matières premières ; risque d'imperméabilisation des sols (selon les types de revêtement choisis)		++		+	++	+	Ressources/matériaux : -	2	2	1	0	2
19	3	1.2.3	Favoriser les déplacements à vélo	X	X						X	<u>Impacts Positifs :</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - la pratique du vélo, comme pour la marche à pied, augmente la durée de vie - valorisation des espaces naturels, et également des paysages du quotidien - Amélioration de la sécurité des déplacements : les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture - Moindre dépendance à la voiture individuelle et réduction de la précarité liée à la mobilité <u>Impacts Négatifs</u> - dans le cas de nouveaux aménagements, impacts potentiels liés à l'utilisation de matières premières ; risque d'imperméabilisation des sols (selon les types de revêtement choisis) - nécessite un partage de la voirie (adaptation et création d'une habitude pour les véhicules motorisés ; respect stricte du code de la route par les cyclistes...)	Point de vigilance et recommandation: - Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage et des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables Indicateur EES : Taux d'imperméabilisation des projets d'aménagement Recommandation complémentaire - lien avec l'action 1.2.1 - changement de mentalité autour de la mobilité lié au partage de la voirie entre les différents usages, et une sécurisation des déplacements vélos	++		+	++	+	Ressources/matériaux : -	2	2	1	0	2
20	4	1.2.4	Développer les transports en commun	X	X						X	<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore - Moindre dépendance à la voiture individuelle et réduction de la précarité liée à la mobilité	<u>Recommandation complémentaire</u> - Test de bus décarbonné (augmenter la part de bus propre dans la flotte de bus) - Formation systématique à l'éco conduite des conducteurs, pour diminuer les pollutions de l'air.	++		+	+			1	2	0	0	2
21	5	1.2.5	Encourager le covoiturage	X	X						X	<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore - Moindre dépendance à la voiture individuelle et réduction de la précarité liée à la mobilité <u>Impacts Négatifs</u> - Création de nouvelles infrastructures lors de l'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaire : une attention à porter sur l'intégration paysagère, la limitation des surfaces imperméabilisées (pour éviter les ruissellements d'eaux pluviales complémentaires)	<u>Point de vigilance</u> - Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage ; végétaliser les aires de covoiturage (en lisière, plantation de rangée d'arbres) pour favoriser l'infiltration de l'eau, mais aussi pour créer des zones d'ombrage Indicateur EES : Taux d'imperméabilisation des projets d'aménagement <u>Recommandation complémentaire</u> - création d'ombrière et installation de panneaux photovoltaïques sur les aires de covoiturage	+		+	+		Ressources/matériaux : -	0	3	1	0	2

Page 42 sur 62

Page 43 sur 62

35	2	1.3.4	Encourager la consommation responsable	X	X						X	<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport (des aliments, des marchandises...) - Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne) - Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport) - Valorisation des savoir-faire - Diminuer la "dépendance" à la consommation, au profit de l'échange (impact sur la précarité des ménages) <u>Impacts Négatifs / Point de vigilance</u> Impact faible - Impact indirect sur l'impression ou la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels		(+)	(+)		++	(+)	Impression : (-)	1	3	1	0	1
	3	1.3.5	Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation	X	X							<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport de produits "neufs" - Réduction des volumes de déchets sauvages - Diminution de l'impact de traitement de fin de vie des produits - Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne) - Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport) - Valorisation des savoir-faire - Diminuer la "dépendance" à la consommation, au profit de l'échange (impact sur la précarité des ménages) <u>Impacts Négatifs</u> - Potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement d'utilisation d'équipements à faible rendement (vieilles chaudières ou voitures...) > A noter, que l'impact reste modéré, compte des émissions évitées par la production de nouveaux équipements ; mais aussi par les actions de sensibilisation menées par ailleurs par la collectivité (remplacement de chaudières plus performantes et moins énergivores, préférer les déplacements en covoiturage, à pied, en		(+)	(+)		(+)	+	Ressources/matières première : +	0	5	0	0	1
	4	1.3.6	Préserver la ressource en eau	X	X							<u>Impacts Positifs</u> - Diminution des consommations énergétiques (par la recherche des fuites d'eau, l'amélioration des installations de production d'eau potable ou d'assainissement, par des équipements plus performants) - Réduction des pollutions sur les milieux naturels, la préservation de la qualité des sols (systèmes d'assainissement collectif ou non collectif plus performants) - Réduction des consommations d'eau et encouragement à la récupération des eaux de pluie > impact positif sur le changement climatique (anticipation des sécheresses et du manque d'eau ; partage des ressources) ; impact positif sur la budget des ménages (précarité) <u>Impacts Négatifs</u> - A priori, Néant	Indicateurs EES : Suivi des indicateurs de qualité de l'eau distribués, particulière sur le taux de concentration en nitrate (Indicateurs du RPQS annuel sur la qualité de l'eau potable) Suivi des indicateurs de qualité de l'eau rejetée (Indicateurs du RPQS annuel sur l'assainissement)	+	++	+	++	+		2	3	0	0	0

38	1.4 L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition																								
39	Diminution des consommations énergétiques dans le fonctionnement interne et les politiques des collectivités																								
40	1	1.4.1	Accompagner la mise en œuvre du PCAET dans l'ensemble des politiques communautaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Impacts indirects sur les enjeux environnementaux > la formation et l'intégration des thématiques climat air énergie dans l'approche métier peut potentiellement fortement impacter la mise en œuvre des actions, ou des aménagements réalisés sur le territoire.								0	0	0	0	0
													Impacts Positifs - Le pilotage du PCAET et l'implication des agents, élus, et acteurs du territoire vont conditionner le niveau de réussite du PCAET, et la bonne mise en oeuvre des actions. - le suivi et le système d'amélioration continue, sous-entendu dans la mise en oeuvre du PCAET, vont théoriquement suivre les impacts environnementaux potentiels, et mettre en place des mesures correctives en cas d'impacts. Impacts Négatifs - A priori, néant												
41	3	1.4.2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires	X	X							X	Impacts positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort des bâtiments (énergie, qualité de l'air, acoustique) - Développement des énergies renouvelables, et limitation de la dépendances aux énergies fossiles (non renouvelable, et à des prix fluctuants plus facilement). - Réduire l'impact économique de l'énergie : impact économique indirect sur le contribuable Impacts Négatifs - Anticiper l'insertion des énergies renouvelables dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager) - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction / réhabilitation - vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages)	Recommandations - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains). Indicateur EES : lien avec l'action 1.4.7 > Part des marchés (en nombre) et des dépenses (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution (sur les marchés de travaux de rénovation ou de construction de la LCC)	(+)		(+)	(+)		Paysage : - Matériaux : -	0	3	2	0	1
42	4	1.4.3	Optimiser la gestion énergétique de la piscine	X	X							X	Impacts Positifs - réduction des consommations d'énergie et de GES - réduction des consommations d'eau - meilleure qualité de service, et de confort, d'un équipement public comme la piscine. Impacts Négatifs - A priori, Néant	Indicateur EES : lien avec l'action 1.4.7 > Part des marchés (en nombre) et des dépenses (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution (sur les marchés de travaux de la piscine)	(+)	+	(+)	(+)		Paysage : - Matériaux : -	0	3	2	0	1

43	5	1.4.4	Généraliser la construction de bâtiments publics passifs / à énergie positive	X	X	X	X			X	X	X	L'action aux impacts directs (contrairement à la 118), s'agissant de bâtiments gérés directement par la collectivité. <u>Impacts positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du bâtiment (énergie, qualité de l'air) - Développement des énergies renouvelables, et limitation de la dépendances aux énergies fossiles (non renouvelable, et à des prix fluctuants plus facilement). - Impact positif sur la vulnérabilité face aux changements climatiques : l'adaptation des bâtiments accueillant du public permet d'anticiper les épisodes de fortes chaleur, ou autres épisodes pouvant être liés au changement climatique (isolation, ventilation, végétalisation... ; mais aussi des mesures de fonctionnement en cas d'urgence). <u>Impacts Négatifs</u> - Anticiper l'insertion de nouvelles formes urbaines, et des énergies renouvelables, dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager) - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction - vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages)	<u>Recommandations</u> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Intégrer systématiquement, dans tout marché de construction, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains). - sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des éco conditions sur le bon usage des bâtiments).	+		+	+	+	+	Paysage : - Matériaux : -	0	4	2	0	1
44	6	1.4.5	Être exemplaire en matière d'éclairage public (rénovation, extinction, ...)	X	X						X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES - Réduire l'impact économique de l'énergie : impact économique indirect sur le contribuable - Impact positif sur la biodiversité nocturne (par le changements de systèmes d'éclairage, et par l'extinction nocturne). <u>Impacts Négatifs</u> - Point de vigilance sur le recyclage du matériel peu performant	<u>Recommandation :</u> - insister sur l'extinction lumineuse la nuit : impact fort sur les consommations énergétiques, et surtout sur la biodiversité nocturne retrouvée.	+				+	Recyclage matériaux : -	0	2	1	0	3	
45	7	1.4.6	Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents	X	X						X		> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle <u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routière, de pollution sonore - Développement potentiel de la marche et du vélo pour les déplacements domicile-travail des agents (cf impacts positifs sur la santé et la sécurité routière des actions) <u>Impacts Négatifs</u> - A priori néant		(+)		(+)			0	2	0	0	0		
46	8	1.4.7	Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services	X	X	X			X	X	X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Réduction du risque sur la santé par le choix des produits plus simples (mobilier, produits d'entretien, qualité des matériaux de construction...) - Réduction des émissions de polluant atmosphérique par les choix de produits locaux, ou d'entreprises locales (dans les critères de sélection) > diminution des émissions de CO2 liées aux transports - Réduction de déchets par le choix de produits moins emballés - Choix de matériaux plus respectueux de l'environnement <u>Impacts Négatifs</u> - A priorio, Néant.				+	+		Matériaux : +	0	3	0	0	3	

Page 47 sur 62

55	2	2.1.3	Favoriser le développement de l'énergie solaire Photovoltaïque et thermique			X	X	X					X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. <u>Impacts Négatifs</u> - Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables solaires (impacts paysagers principalement) - Production et transport des panneaux solaires (à noter : seulement 5% d'un panneau reste aujourd'hui non recyclable). - Impact potentiel sur la fabrication des équipements et installations d'ENR (consommation énergétique, et émissions de GES directes et indirectes des énergies utilisées pour les panneaux solaires). - point de vigilance sur le développement des panneaux solaires en lien avec la consommation d'espace (installer les panneaux sur des sites non utilisés et non utilisables : ancienne décharge, site pollué, friches...).	Recommandations complémentaires : - inciter les habitants à se fournir en électricité verte...ce qui favorise indirectement le développement des productions d'ENR.	+		+			Paysage : - Matériaux : -	0	2	2	0	3
56	3	2.1.4	Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain			X	X	X					X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. - Valoriser les déchets organiques (station d'épuration, agriculture...) - Diminuer l'utilisation des engrais de synthèse (impact positif sur les milieux naturels) <u>Impacts Négatifs</u> - Potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques	- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs > réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'installation d'un méthaniseur - Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur). Indicateur EES : Suivi des émissions de polluants du secteur des déchets			+	-	+		0	2	1	0	2
57	4	2.1.5	Développer la filière éolienne, selon le potentiel et les capacités du territoire, notamment en termes d'acceptabilité sociale			X	X	X					X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. <u>Impacts Négatifs/Point de vigilance</u> - Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...) et l'urbanisation > réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'installation d'éoliennes, anticipant notamment les impacts sur la biodiversité (couloir de migration), sur les paysages et la protection du patrimoine... > des périmètres de protection sont obligatoires à distance des habitations				+		-	Paysage : -	0	1	2	0	3

Page 49 sur 62

61	Accompagnement des initiatives de production d'énergies renouvelables																									
	1	2.1.9	Encourager et soutenir le développement des ENR en impliquant les collectivités et les habitants dans la réalisation de projets citoyens de production d'énergie		X	X	X					X		<u>Impacts Positifs</u> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. - meilleure acceptation locale d'un projet d'ENR s'il est soutenu par un projet citoyen <u>Impacts Négatifs/Point de vigilance</u> - Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...)		+		+			Paysage : -	0	2	1	0	3
62																										
63	2.2 Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire																									
64	Montée en compétence des acteurs locaux																									
	5	2.2.1	Susciter l'innovation par des appels à projets	X	X	X	X	X	X	X	X	X		L'action repose principalement sur des impacts indirects > il s'agit essentiellement de sensibilisation, information qui aboutit potentiellement à la mise en oeuvre complète ou partielle des conseils donnés. <u>Impacts positifs</u> - Nombreux impacts positifs potentiels : Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air, alimentation plus saine... - Impact social fort à souligner (création de lien social et de savoir faire potentiel sur le territoire) <u>Impacts Négatifs</u> - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels		(+)	(+)	(+)	(+)	(+)	Impression : (-)	0	5	1	0	4
65																										
	6	2.2.2	Monter une opération pilote d'éco-réhabilitation d'un "pavillon témoin"	X	X	X			X	X	X		<u>Impacts positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air > directement sur le bâtiment témoin en lui même, et indirectement par la reproduction des modes de réhabilitation durable (par les artisans, et par les habitants) - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - Valorisation des acteurs économiques et des savoir-faire locaux <u>Impacts Négatifs / Point de vigilance</u> Impacts indirects, liés à la réhabilitation des constructions : - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels	<u>Recommandations</u> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Orienter les porteurs de projets d'éco réhabilitation vers les artisans formés.	(+)		(+)	(+)		Impression (-) Matériaux : (-)	0	3	1	0	2	
66																										

67	Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité																				
	1	2.2.3	Favoriser les circuits-courts et l'offre locale	X	X							X									
68																					
	2	2.2.4	Co construire un projet alimentaire durable	X	X							X	X								
69																					
	3	2.2.5	Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire)	X	X							X									
70																					
	4	2.2.6	Développer un réseau de répar'acteurs	X	X							X									
71																					

Page 52 sur 62

79	3	2.3.5	Soutenir le développement des matériaux bio-sourcés et/ou sains	X	X					X	X	<u>Impacts Positifs</u> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du logement (énergie, - Amélioration de la qualité de l'air (santé) - Augmentation des compétences et du savoir faire local > impact potentiel sur le maintien voire la création d'activités économiques supplémentaires, et la création d'emplois. - Préservation des ressources naturelles (matières premières) <u>Impacts Négatifs</u> - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels - Veiller à la non concurrence avec la production alimentaire		(+)	+	++	+	Matériaux : (+) Impression : (-)	1	4	1	0	1			
80	3	2.3.6	Développer une offre touristique durable	X	X						X	X	<u>Impacts Positifs :</u> - Réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO2, et amélioration de la qualité de l'air, liée au transport - Préservation et valorisation des milieux naturels - Impacts positifs multiples indirects sur les éco comportements des touristes : amélioration du tri des déchets, alimentation plus saine et sur des produits locaux, modifications des pratiques de déplacements...) - Potentiels de créations d'activités économiques et de création d'emplois (en lien direct avec le tourisme, et sur d'autres activités connexes - agriculture durable, transport...) <u>Impacts Négatifs</u> - Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels		+	+	(+)	+	Impression : (-)	0	4	1	0	1		
81																										
82	3- Une organisation sociale engag																									
83	3.1 Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique																									
84	Transformation du modèle de développement local																									
85	Partage des connaissances																									
86	Valorisation de l'engagement et l'exemplarité des acteurs																									
87	Innovation sociale et environnementale																									
88	1	3.1.1	Mettre en place une gouvernance adaptée pour piloter, suivre et évaluer le PCAET										<u>Impacts indirects</u> <u>Impacts Positifs</u> - Le pilotage du PCAET et l'implication des agents, élus, et acteurs du territoire vont conditionner le niveau de réussite du PCAET, et la bonne mise en oeuvre des actions. - le suivi et le système d'amélioration continue sous entendu dans le mise en oeuvre du PCAET va théoriquement suivre les impacts environnementaux potentiels, et mettre en place des mesures correctives en cas d'impacts (négatifs). <u>Impacts Négatifs</u> - A priori, néant									0	0	0	0	0

Page 54 sur 62

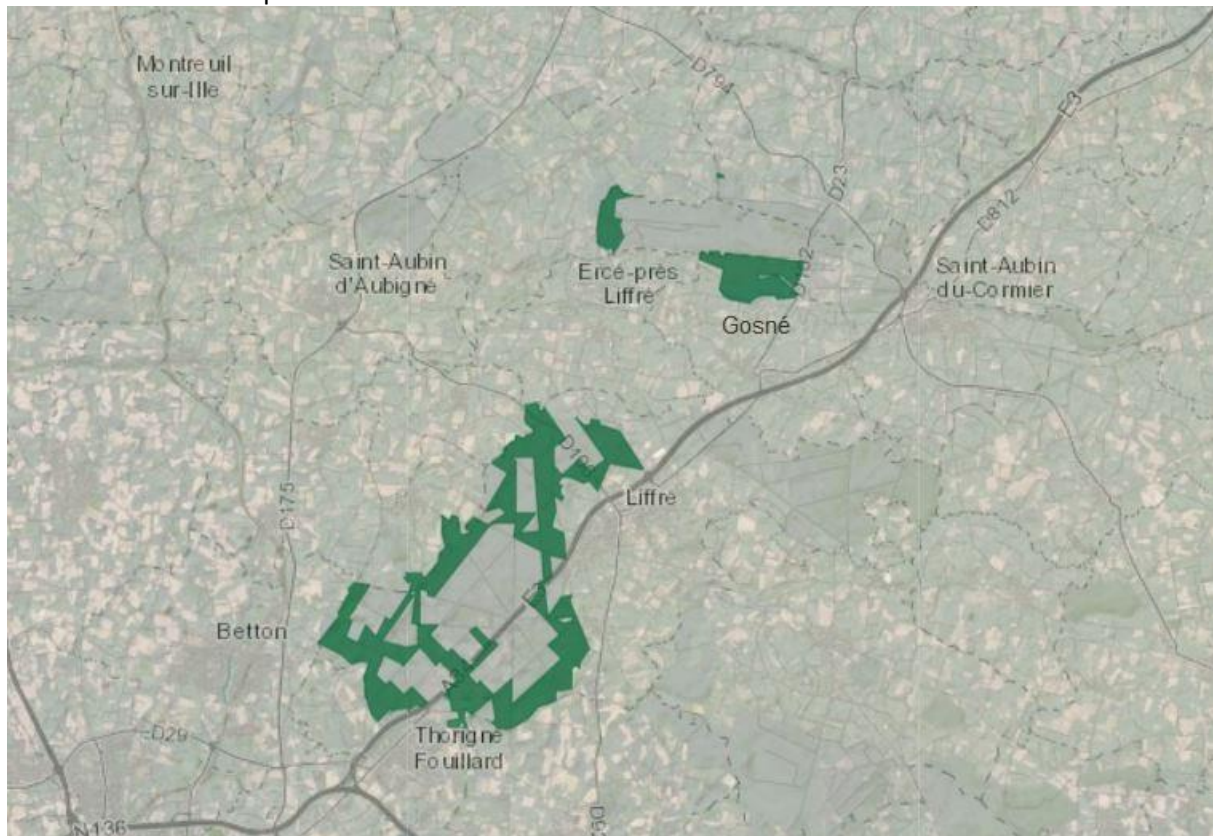
Page 55 sur 62

8. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

8.1. Les sites Natura 2000 du territoire de de Liffré-Cormier Communauté

Il existe un site Natura 2000 sur le territoire de la Communauté, ce site s'appelle le « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Etang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève » (code FR5300025). Le périmètre du site Natura 2000 "Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève" s'étend sur 1 730 hectares et concerne 5 communes. Il se trouve principalement sur les communes de Gosné, recouvrant 12% de son territoire, et de Liffré. Il est principalement constitué de forêts caducifoliées (86%) et se présente comme un grand complexe de massifs forestiers reliés par un système bocager préservé, des étangs et lande d'Ouée et une tourbière à l'ouest de la forêt de Saint-Aubin du Cormier.

La carte ci-dessous représente le site Natura 2000 FR5300025.



Source : INPN – Donnée Natura 2000

Les points de vulnérabilité qui concernent ce site sont le maintien voire l'amélioration du statut des espèces d'intérêt communautaire et la qualité des habitats qui est directement liée à la nature du traitement sylvicole appliqué aux massifs forestiers.

La présence de vieilles futaies avec sous étage (Pic mar), de vieilles futaies claires (Pic noir, Pouillot siffleur, Pouillot de Bonelli), d'arbres creux ou sénescents (chiroptères), et la conduite douce de la régénération des peuplements (non-introduction d'essences allochtones) devrait constituer des lignes de conduite essentielles pour la gestion sylvicole des peuplements.

8.2. Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Les actions issues du PCAET ont pour objectif de répondre à des enjeux de réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, de développement des EnR et de récupération, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Parmi le programme d'action de Liffré-Cormier Communauté, aucune des actions n'est située sur la zone Natura 2000. Cependant de nombreuses actions auront des effets positifs sur le site du « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Etang et lande d'Ouéé, forêt de Haute Sève », tandis que d'autres nécessiteront une vigilance, ou une étude d'impact dans le but d'éviter, de réduire ou de compenser d'éventuels impacts négatifs sur celui-ci.

8.2.1. Les actions soutenant la pérennité du site Natura 2000

De nombreuses actions du programme d'action viennent effectivement protéger certaines ressources et éviter des impacts sur la faune ou la flore, ce qui aura indirectement des effets positifs sur le site Natura 2000 présent sur le territoire.

Ces actions peuvent être classées en différentes classes selon la nature de leurs impacts :

- **La ressource en eau** : en effet, de nombreuses actions auront directement ou indirectement des incidences sur la quantité et la qualité des eaux du territoire. Le site Natura 2000 présentant des zones humides et des étangs, les actions visant à la préservation ou à une meilleure gestion de la ressource auront nécessairement des effets positifs sur le site. A titre d'exemple l'action « 1.3.6 Préserver la ressource en eau » aura des impacts positifs direct sur la ressource alors que les actions « 3.2.2 Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires) » et « 3.2.3 Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire » auront des impacts indirects grâce à des changements de pratiques.
- **Le changement d'affectation des sols** : effectivement, certaines actions prônent une densification du milieu urbain ou une augmentation de la végétalisation des sols, ces mesures seront donc un soutien au site Natura 2000. Il est possible d'expliquer cela par le prisme de la résilience, un territoire comportant plus de zones végétalisées sera, à priori, plus résilient et donc plus en mesure d'absorber les chocs climatiques. Par extrapolation, le site Natura 2000 sera également plus résilient, ses services et ses caractéristiques devraient donc perdurer. Les actions « 1.1.5 Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2 » et « 1.1.4 Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques » sont de parfaits exemples de la promotion de la végétalisation des espaces.
- **La limitation des impacts des activités humaines et la promotion du territoire**. Tout d'abord, en s'attaquant aux impacts causés par les activités humaines, une action peut alors réduire les pressions imposées à un environnement, c'est le cas de l'action « 1.4.5 Être exemplaire en matière d'éclairage public (rénovation, extinction, ...) » par exemple, qui aura des effets bénéfiques sur la biodiversité grâce à l'extinction ou la rationalisation de l'éclairage public. De plus, grâce à des actions du type « 2.3.6 Développer une offre touristique climato-compatible » par exemple, les spécificités environnementales du territoire sont mises en avant, le site Natura 2000 se trouvera donc indirectement protégé.

8.2.2. Les actions nécessitant une certaine vigilance

Comme stipulé précédemment, aucune action n'est spécifiquement placée sur le site Natura 2000, mais certaines d'entre elles pourraient mener, à terme, à des études d'impacts. Effectivement, un certain nombre d'actions pourraient nécessiter des aménagements urbains, de voiries ou une artificialisation des sols. Il est évident que si un projet en lien avec une de ces actions se réalise tout ou pour partie sur le site, des mesures devront être prises. Les actions « 1.1.2 Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre », « 1.2.3 Favoriser les déplacements à vélo » ou encore « 2.1.9 Encourager et soutenir le développement des ENR en impliquant les collectivités et les habitants dans la réalisation de projet d'énergie citoyenne » pourraient nécessiter des aménagements causant des dommages sur les écosystèmes, une attention particulière devrait donc être portée sur ces aménagements.

En conclusion, l'ensemble des actions engendrant des aménagements, quels qu'ils soient, devront prendre en considération le site Natura 2000.

9. MESURES ENVISAGEES POUR « EVITER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER » LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance et des recommandations dans la mise en œuvre des actions potentiellement impactantes pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations du PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la **mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.**

Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale :

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique – production d'énergie électrique - véhicules :

- Vers une autoproduction de l'énergie électrique avec du renouvelable pour le territoire, se substituant ainsi au nucléaire (cf action 2.1.8 du PCAET)
- VAE à favoriser quand cela peut être une alternative à la voiture individuelle

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique – Aménagement de voirie ou infrastructures :

- Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage et des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables
- Végétaliser les aires de covoiturage (en lisière, plantation de rangée d'arbres) pour favoriser l'infiltration de l'eau, mais aussi pour créer des zones d'ombrage

Recommandation complémentaire :

- *Création d'ombrière et installation de panneaux photovoltaïques sur les aires de covoiturage*

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur les déchets :

- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs d'un méthaniseur : conditionnement du projet à la réalisation d'une étude d'impact
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur).
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur le bois :

- Encourager le remplacement des installations individuelles de chauffage au bois peu performant
- Pour les installations collectives, intégrer des critères sur la performance des systèmes de traitement des fumées

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique - matériaux :

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, matériaux recyclés, agro matériaux, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique – patrimoine architectural et paysager :

- dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré-orienter les porteurs de projet en cas de dérive
- Intégrer une charte de chantier propre lors des travaux pour limiter l'impact des aménagements

Pour les projets portés par la Communauté de Communes ou les communes :

- Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains).

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, même dans le cas où l'action ne présente pas d'impact négatif ou de point de vigilance, ont été intégrées des propositions pour abonder le descriptif de l'action ou pour l'intégrer dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi de PCAET.

Recommandations complémentaires :

Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre :

- Intégrer une charte de chantier propre lors des travaux pour limiter l'impact des aménagements
- Sensibiliser sur les pratiques sobres liées aux numériques (éco responsable au bureau, éco responsable chez soi - mise en veille des appareils ; gestion des mails...)
- Réflexion sur les data centers

Biodiversité / séquestration carbone :

- Pratiques forestières durables des forêts
- Compensation carbone des entreprises par la replantation forestière ou le remplacement des plantations pauvres (type peupleraie par exemple)
- Encourager à la replantation des communes, ou tout citoyen (fixer un objectif de plantation d'arbres par an ou sur la durée du PCAET; ... exemple : 1 arbre par habitant).

Mobilité et transports en commun :

- Test de bus décarboné (augmenter la part de bus propre dans la flotte de bus)
- Formation systématique à l'éco conduite des conducteurs, pour diminuer les pollutions de l'air.

Energie et Bâtiments publics :

- Sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des éco conditions sur le bon usage des bâtiments).

Energie et éclairage public :

- Insister sur l'extinction lumineuse la nuit : impact fort sur les consommations énergétiques, et surtout sur la biodiversité nocturne retrouvée.

ENR – Energie solaire :

- Inciter les habitants à se fournir en électricité verte...ce qui favorise indirectement le développement des productions d'ENR.

Alimentation :

- Pour aller plus loin... vers une régie alimentaire pour les cantines scolaires ou la restauration collective sur le territoire

Agriculture et changement climatique :

- Formation des acteurs agricoles à l'évolution des changements de pratiques
> pour aller plus loin...
- Introduction de nouvelles cultures et pratiques culturales pour faire des économies d'eau (agroforesterie, permaculture, ...)
- Mettre en place une filière énergétique et/ou agro-matériaux de construction

Liffré-Cormier Communauté – une collectivité exemplaire :

> Développer un plan média PCAET éco responsable et éco conçu (méthodes et lieu de fabrication, modes de distribution et valorisation du produit en fin de vie ; anticiper l'obsolescence des contenus, couleurs utilisées et consommations énergétiques, papier éco labellisé, type d'encre...)
> Exemplarité des collectivités (Liffré-Cormier Communauté, communes) lors de l'organisation d'évènements

10. DISPOSITIF DE SUIVI ET INDICATEURS DU PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi et l'évaluation, qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments permettant de saisir les enjeux du territoire.
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme.
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de Liffré-Cormier Communauté, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **des indicateurs de réalisation** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée, conformément aux objectifs et modalités fixés,
- **des indicateurs de résultats** permettant d'identifier si l'action a atteint les résultats escomptés, et visant si besoin à ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif.

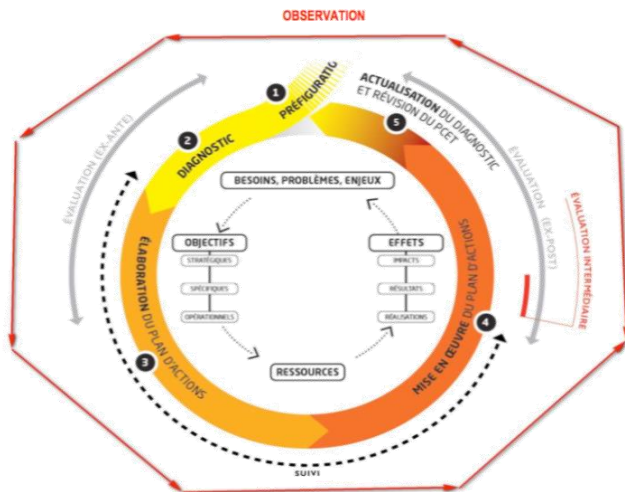
Par ailleurs, pour définir les indicateurs de suivi du PCAET, la méthodologie s'est inspirée d'outils existants, comme Climat Pratic (mis en œuvre par la collectivité), et par la démarche de labellisation Cit'ergie (intégrant des indicateurs de suivi dans le référentiel d'évaluation, pertinent pour le suivi des politique Climat Air Energie). L'objectif était d'apporter un caractère opérationnel au dispositif de suivi des actions du PCAET.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

- **des indicateurs du PCAET en lui-même** (par des renvois à d'autres actions) :
 - lien avec l'action 1.1.5 : Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%), Compacité des formes urbaines, Surface annuelle artificialisée (ha/an) ;
 - lien avec l'action 1.4.7 > Part des marchés (en nombre) et des dépenses (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution
 - Par ailleurs, de multiples indicateurs sont déjà définis dans le cadre de la rédaction des fiches actions du PCAET, en lien avec l'environnement. Elles sont indiquées par un code couleur vert dans les fiches.
- **des indicateurs environnementaux existants sur la ressource en eau**
 - Suivi des indicateurs de qualité de l'eau distribués, particulière sur le taux de concentration en nitrate (Indicateurs du RPQS annuel sur la qualité de l'eau potable)
 - Suivi des indicateurs de qualité de l'eau rejetée (Indicateurs du RPQS annuel sur l'assainissement)
- **3 indicateurs supplémentaires** ont été définis dans le cadre de l'EES :
 - Taux d'imperméabilisation des projets d'aménagement (pour les actions d'aménagement en lien avec la mobilité – actions 1.2.3 et 1.2.5)

- Suivi des émissions de polluants du secteur des déchets (actions 1.3.1 et 2.1.4)
- Suivi des émissions de polluants atmosphériques liées au bois (PM 10; PM 2,5 ; le monoxyde de carbone, les COV) – (action 2.1.6).

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.



En bas de chaque fiche-actions sont précisées les données à collecter pour pouvoir les évaluer.

De plus, le schéma ci-contre rappelle qu'il existe 2 types d'évaluations :

L'évaluation Ex-ante (pendant l'élaboration du PCAET)

Sur ce point, comme précisé précédemment, faute de données ou de temps, certaines actions n'ont pu être pré-quantifiées. Il faudra donc, en parallèle de la mise en œuvre de chaque action, procéder à la finalisation de leur évaluation.

L'évaluation Ex-post : à l'issue du Plan d'Actions.

Tout au long du projet, il sera nécessaire de veiller à collecter les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du PCAET afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés, et à la préparation de la version 2 du présent Plan d'Actions (2020-2025).

Le comité de suivi de cette évaluation sera issu du comité de pilotage qui a permis l'élaboration du document initial : les acteurs du territoire, les élus, les services de Liffre-Cormier Communauté. L'évaluation se fera à l'aide d'outils restant à compléter mais l'ensemble des fiches-actions présentent déjà un éventail d'indicateurs situé à différents niveaux (qualitatif, quantitatifs, incidence qualité de l'air...) qui permettront, une fois complétés, une évaluation objective de la démarche.



Le plan Climat Air Energie Territoriale de Liffre-Cormier Communauté est se compose des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté à l’adresse : <https://www.liffre-cormier.fr/vivre/environnement/plan-climat-air-energie/>

PCAET – septembre 2019

©Liffre-Cormier Communauté

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Liffre-Cormier Communauté. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Liffre-Cormier Communauté.

Liffre-Cormier
COMMUNAUTÉ

28 rue La Fontaine 35340 Liffre

www.liffre-cormier.fr

Publié par Liffre-Cormier Communauté, septembre 2019

Étude réalisée par

